



# actes

du conseil général

---

année LXVI juillet-septembre 1985

**N. 314**

organe officiel  
d'animation  
et de communication  
pour la  
congrégation salésienne

Direction Generale  
Oeuvres de Don Bosco  
Rome



# actes

du Conseil Général  
de la Société Salésienne  
de Saint Jean Bosco

ORGANE OFFICIEL D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LA CONGRÉGATION SALÉSIENNE

## N° 314

66e année

juillet-septembre

1985

		page
1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR	1.1 Don Egidio Viganò La lettre de Jean-Paul II de vie	3
2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES	2.1 Don Gaetano Scivo Les Règlements Généraux font partie intégrante de notre Règle aux jeunes	24
3. DISPOSITIONS ET NORMES	(absentes dans ce numéro)	
4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL	4.1 Chronique du Recteur majeur 4.2 Activités des Conseillers	30 31
5. DOCUMENTS ET NOUVELLES	5.1 Nouveaux Cardinaux Salésiens 5.2 Commission Centrale pour les Archives Salésiennes 5.3 Don Bosco et le Concile Vatican I (Lettre inédite) 5.4 Confrères défunts	40 42 49 51

Editions S.D.B. hors commerce

Direction générale des Oeuvres de Don Bosco

Boîte postale 9092

Via della Pisana, 1111

I - 00163 Rome-Aurelio

---

S.G.S. - Rome

## 1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

---

### LA LETTRE DE JEAN-PAUL II AUX JEUNES

Introduction. - L'année des jeunes. - Les valeurs de la jeunesse. - La lumière de l'évangile. - Le difficile défi du futur. - Le projet de vie. - La charité pastorale et les jeunes. - La patrie de notre mission. - L'intercession de Marie.

*Chers Confrères,*

Je vous écris dans le joyeux climat du récent consistoire où le Saint-Père a élevé un cardinalat — pour le service du ministère de Pierre — trois de nos très estimés confrères: son Éminence Rosalio Castillo Lara, archevêque titulaire de Precausa et président de la Commission pontificale pour l'interprétation authentique du code de droit canon; son Éminence Miguel Obando Bravo, archevêque de Managua au Nicaragua (Amérique centrale); et son Éminence Adolphe Stickler, archevêque titulaire de Bolsena, bibliothécaire et archiviste du Saint-Siège.

Si cet événement est tout à l'honneur de la Congrégation, il constitue aussi pour nous une invitation pressante à vivre avec une intensité nouvelle la fidélité à notre charisme dans l'Église.

Nous félicitons nos excellents confrères: nous leur souhaitons beaucoup de sagesse et un grand courage ecclésial pour la part qu'ils prendront à la sollicitude du Pape Jean-Paul II pour l'Église universelle.

Nous assurons chacun d'eux, ainsi que notre quatrième confrère cardinal, son Éminence Raoul Silva Henríquez, archevêque émérite de Santiago du Chili, de notre affection fraternelle et de notre souvenir constant dans la prière.

Tandis que nous remercions le Saint-Père pour ce choix bienveillant, qui indirectement lie notre

responsabilité et renforce notre attachement profond et sincère au Siège Apostolique, — héritage spirituel de Don Bosco, — je vous invite à relire attentivement la récente « Lettre » adressée aux jeunes par Jean-Paul II, et à en méditer, individuellement et en communauté, le contenu: ce précieux document nous interpelle.

### **L'année des jeunes**

L'année 1985 a été déclarée par l'ONU « année internationale de la jeunesse ». L'attention de tous s'est concentrée sur ce choix. Les moyens de communication sociale en font l'objet de leurs réflexions et diffusent des messages d'espérance et des consignes. Dans le monde culturel, de nombreuses publications invitent à une meilleure compréhension de cette période de la vie, et à la découverte de son dynamisme et de son influx puissant dans l'évolution de la société. Les soubresauts, perçus actuellement dans le monde des jeunes, sont le reflet des conditions socioculturelles dans lesquelles ils vivent et manifestent ce qui est en train d'advenir.

L'année 85 ne peut se ramener à une simple fête de la jeunesse; elle nous invite à revoir la mission spécifique que le Seigneur nous a confiée parmi les jeunes. La lettre du Pape aux jeunes du monde entier nous y engage, ainsi que la lettre de Jean-Paul II aux prêtres à l'occasion du Jeudi saint 1985.

Il faut noter que ces deux lettres ne sont pas isolées dans le magistère du Pape actuel; on peut déjà compter au moins une trentaine d'allocutions que le Pape a prononcées pour les jeunes au cours de ses voyages apostoliques et beaucoup d'autres, adressées à des groupes de jeunes, dans les circonstances les plus variées.

On peut dire que les deux lettres représentent le sommet d'une constante prédilection et préoccupation pastorale. Elles nous offrent une réflexion approfondie, pleine d'originalité. Elles témoignent non simplement de la sympathie ou de l'intérêt cul-

turel du Pape, mais de sa sensibilité et de sa responsabilité sociale et ecclésiale. C'est l'appel d'un bâtisseur d'avenir, le message prophétique d'un pasteur; c'est l'intuition, la prédiction d'un précurseur du troisième millénaire chrétien déjà tout proche.

L'Église, qui suit dans l'homme la « route de sa vie quotidienne »,<sup>1</sup> attache une importance extraordinaire à la période de la jeunesse dans l'existence de chacun, et à la jeunesse en général dans l'histoire de l'humanité, jusqu'à la considérer non seulement comme la « propriété » des jeunes, mais encore comme « un bien propre à tous; un bien de l'humanité elle-même ».<sup>2</sup> Les possibilités de l'histoire ne s'épuisent pas avec les générations déjà courbées vers la tombe; elles se renouvellent à chaque génération pour parcourir de nouvelles étapes jusqu'à l'accomplissement plénier.

Pareille vision des choses est conforme à notre vocation. Le CG 20<sup>3</sup> et le CG 21<sup>4</sup> nous ont orientés dans ce sens et nous ont invités à regarder les jeunes avec espérance et réalisme, sans nous dissimuler les difficultés et sans désespérer des ressources, voyant dans le désarroi des jeunes comme les explorations mêmes de l'humanité: « il importe avant tout — nous dit le CG 21 — de prendre appui sur les aspirations profondes et saines des jeunes, portant à maturité leur solidarité explicite ou implicite avec l'Évangile ».<sup>5</sup>

Je dois vous avouer que j'ai vu avec plaisir les deux lettres du Saint-Père signalées et commentées dans plusieurs bulletins provinciaux, ainsi que présentées et exposées aux jeunes par de nombreux confrères.

### Les valeurs de la jeunesse

En lisant les diverses allocutions, et cette récente lettre, adressées aux jeunes, on découvre la profondeur de la réflexion du Pape sur la jeunesse. A ses yeux la jeunesse représente un patrimoine de valeurs et de possibilités pour la personne, pour la société et pour l'Église.

1. Le Rédempteur de l'homme 18

2. Lettre à tous les jeunes pour l'Année internationale de la jeunesse, 1

3. CGS 34-44

4. CGS 21-29

5. CG 21, 27

La jeunesse est, en tant que telle, un trésor « pour ce qu'elle est » et « pour ce qu'elle donne »; il y a la richesse de son « être » et la fécondité de son « don ».

— La jeunesse: ce qu'elle « est ».

Elle est, printemps, commencement, offrande de fraîches possibilités, semence d'avenir où le bien est plus fort que le mal. La jeunesse est le visage de l'homme sans rides, le coeur de l'homme sans dissimulations; c'est l'intelligence en recherche joyeuse de tout ce qui est vrai; c'est l'esprit ouvert aux grands idéaux qui l'attirent et l'exaltent.

Avec chaque génération qui naît, l'humanité se reprend à espérer. Don Bosco était convaincu que dans une pomme pourrie les pépins sont encore bons et prometteurs. Ce n'est là ni un rêve ni l'élucubration d'une vision idyllique de la condition concrète des jeunes, comme si nous étions éblouis par les yeux innocents et le sourire transparent d'un enfant; c'est un constat et le résultat d'une réflexion objective: la jeunesse est « cette part la plus délicate et la plus précieuse de la société humaine ». <sup>6</sup> Nous pouvons énumérer les qualités nombreuses que le Pape a coutume de reconnaître aux jeunes dans ses interventions: joie et gaieté, transparence, audace, créativité, idéalisme, enthousiasme, générosité, loyauté, vivacité, sens de la justice, disponibilité au service, refus des moyens termes, mépris des calculs mesquins, répugnance pour toute forme d'hypocrisie, d'intolérance et de despotisme.

Être jeune, c'est pouvoir découvrir, projeter, choisir, programmer, prendre à son compte des décisions fécondes.

Il est vrai que tout cela relève du « possible » et ne se réalise pas nécessairement; mais il s'agit d'une possibilité objective, surtout si l'on tient compte de ce surplus d'énergie et de vie qui vient de l'Homme nouveau, ressuscité au Baptême.

Le Pape aussi, lorsqu'il se demande « ce que sont les jeunes », regrette amèrement que plusieurs vieillissent avant l'âge et renoncent paresseusement aux valeurs de la jeunesse: la vraie notion « jeune » ne

concerne pas seulement le biologique mais aussi le « cœur ». Être jeune signifie — outre goûter le printemps de la vie —, faire l'expérience d'une poussée incessante vers le bien et vers la vérité, ressentir un continuel élan de l'esprit, alimenter de l'intérieur la poursuite d'un idéal, consentir des renoncements pour atteindre un but.

La jeunesse est donc certainement, de sa nature, un bien extraordinaire, non seulement pour toute personne, mais pour l'humanité entière, à qui elle offre, sans relâche, de vraies possibilités de croissance et de renouveau. C'est pourquoi il sera indispensable de lui porter intérêt et sollicitude.

— Que « peut donner » la jeunesse ?

Ici notre réflexion doit se faire réaliste et se pencher sur la jeunesse d'aujourd'hui plongée dans une société qui l'assaille de problèmes cruciaux sur le sens de la vie et de l'histoire. Qu'est-ce que la conscience et le sens éthique, la famille et l'amour, la culture et la paix, le travail et la responsabilité politique, l'écologie, le progrès des sciences, l'utilisation vraiment humaine des techniques, la voie vers la vérité et la libération intégrale de l'homme ? La route des jeunes est encombrée de difficultés et d'obstacles. L'horizon s'emplit pour eux de lourdes responsabilités. Dès lors les vastes domaines de l'éducation doivent associer adultes et jeunes dans un effort commun de croissance, de révision et de renouveau.

Les difficultés que rencontrent les jeunes à faire fructifier ce qu'ils peuvent apporter, proviennent surtout de deux sources : — la diversité et les contradictions dans l'interprétation des valeurs de la part de la société ; — le rythme saccadé et confus des modes idéologiques et des modèles concrets de vie qui de mille façons sont présentés aux jeunes.

C'est un bombardement de messages, d'attitudes, de promesses, d'aspirations, et d'utopies, tandis que manquent le temps et le lieu propices à la réflexion, au jugement, au discernement, à l'assimilation.

Tout cela provoque une douloureuse et inquiétante dispersion des jeunes, non seulement dans les

faits, mais dans la mentalité générale qui se défie de tout projet éducatif cohérent et structuré. Il y a dans l'air comme un soupçon permanent qui rechigne à reconnaître un sens définitif à tout projet de vie dégagé du goût du moment et capable de résister à la tentation du plaisir.

Dans pareille situation, la jeunesse, au lieu d'être une semence à faire grandir au bénéfice de tous, peut devenir un bien de consommation pour le profit de quelques-uns, ou une énergie utile à canaliser pour le service de quelque Moloch.

Ce que la jeunesse peut donner devra faire l'objet des soins de tous: des jeunes, des adultes, d'une société qui se voudra éducative.

Les devoirs de l'éducation concernent la formation de la conscience, les valeurs de l'existence, les événements du salut, les problèmes de la société, les exigences de l'amour, les besoins des malheureux, le projet de vie personnel considéré comme une authentique vocation historique.

Ainsi la jeunesse pourra prendre la route de l'espérance et renouveler la personne, l'amour, le mariage, la famille, la paix, le développement, la société et l'Église.

Dans cette entreprise éducative des jeunes, le Pape nous rappelle que la jeunesse est aussi un « héritage » et une « croissance ».

« *Un héritage* », parce que « l'héritage d'être homme » « l'héritage de la culture », « le cadre d'un peuple ou d'une nation » représentent une participation à une histoire concrète, et un appel à un engagement qui assumera ce patrimoine de valeurs, le confirmera, le maintiendra et le développera. La jeunesse naît au sein d'une histoire, d'un devenir et d'une tâche. La famille, la patrie, le bien commun exigent l'éducation à l'amour social.<sup>7</sup>

« *Une croissance* », parce que la jeunesse doit porter avec soi « l'intégration progressive de tout ce qui est vrai, bon et beau, jusqu'au moment où elle sera « de l'extérieur » confrontée aux souffrances, à la perte des proches et à toute l'expérience du mal qui sans cesse se fait sentir dans le monde où nous vivons ».<sup>8</sup>

7. Lettre 11

8. Lettre 14

C'est pourquoi elle doit apprendre à accepter la fatigue et l'effort, à surmonter les obstacles et les résistances, à multiplier les rapports avec autrui, à développer son sens critique et à acquérir la capacité du discernement.

Quant à nous, salésiens, la considération des valeurs de la jeunesse nous interpelle vigoureusement, parce que, « éducateurs, nous collaborons avec les jeunes pour développer leurs capacités et leurs aptitudes jusqu'à leur pleine maturité. Toujours et dans tous les cas, nous les aidons à s'ouvrir à la vérité et à se construire une liberté responsable. Nous nous efforçons pour cela de susciter en eux une adhésion profonde aux valeurs authentiques qui les orientent vers le dialogue et le service ».<sup>9</sup>

Et à cette fin, en plus de nous préoccuper de chaque jeune personnellement, nous nous appliquons aussi à créer un « milieu » jeune valable, parce que l'assimilation des valeurs ne résulte pas d'un simple enseignement magistral, mais bien plutôt d'une expérience vécue et partagée. Je le rappelais dans le discours de clôture du CG 22: « Il s'agit de vérifier si nous parvenons à unir la lumière de la foi et une sagesse pédagogique capable de créer des milieux, des expériences, des symboles, des engagements pour la découverte et l'assimilation vitale des grandes valeurs que nous voulons faire croître. Le temps de la jeunesse de la vie s'allonge, la synthèse culturelle dans laquelle il nous appartient d'agir présente des difficultés toujours nouvelles. Être aujourd'hui « missionnaires des jeunes » est un authentique défi. Le nouvel et stimulant article sur l'« Oratoire »<sup>10</sup> est une invitation à une incessante créativité ».<sup>11</sup>

9. C 32

10. C 40

11. CG 22, 70 (trad. franç. p. 43)

## La lumière de l'Évangile

Le Pape dialogue avec les jeunes, avec l'intuition d'un vrai prophète. Il ne se perd pas en manoeuvres bienveillantes pour une approche plus facile, il interpelle les jeunes avec la clarté et l'absolu de l'Évangile; il le fait avec prédilection et sympathie mais

aussi avec une extrême loyauté vis-à-vis des contenus les plus exigeants.

C'est là une leçon pour tous: avoir la franchise et la pédagogie de présenter aux jeunes la Parole de Jésus. Nous l'avons expérimenté lors de l'étreinte des Béatitudes: les jeunes se mettent volontiers à l'unisson du Christ et ils s'ouvrent ardemment aux grands idéaux de l'Évangile.

« Chers amis — disait le Pape à la jeunesse de Lima — le manifeste évangélique des Béatitudes est tout simplement un programme fascinant (pour vous les jeunes). C'est bien sûr un idéal élevé et exigeant. Mais, à cause de cela même, c'est en définitive un programme de vie fait à la mesure des jeunes. Moi, pèlerin de l'évangélisation, je ressens le devoir de proclamer ce soir devant vous que c'est seulement dans le Christ que se trouve la réponse aux inquiétudes les plus profondes de votre cœur, et la satisfaction plénière de toutes vos aspirations: ce n'est que dans l'Évangile des Béatitudes que vous trouverez le sens de la vie et toute la lumière sur la dignité et le mystère de l'homme ».<sup>12</sup>

En effet, la Parole de Jésus manifeste une particulière affinité avec les valeurs de la jeunesse, à cause de sa nouveauté, de son authenticité, de sa force de libération et de régénération; elle a la mystérieuse capacité de susciter l'éveil et l'élan de l'enthousiasme et d'assurer le rythme constant du progrès dans le bien, malgré les faiblesses et les fléchissements.

De plus, la Parole de Jésus est intimement liée aux grands événements du salut, au mystère pascal.

C'est Lui alors, avec sa parole et toute sa réalité, qui se présente comme la suprême nouveauté et la jeunesse permanente de toute l'histoire: dans les siècles passés et les siècles à venir, il n'y aura jamais rien de plus nouveau et de plus jeune que le Christ ressuscité; il est l'alpha et l'oméga, le premier début et la dernière fin, la valeur maximale, absolue et toujours actuelle qui fait éclater le devenir humain. Il apporte avec lui la joie de la renaissance; il est le printemps de chaque génération, le ferment de chaque renouveau, la clarté et l'audace de toute

12. Allocution du 2 février 1985

réforme. Le mystère du Christ, transparent dans la dimension eschatologique de son Église, est un perpétuel message de jeunesse.

Ainsi s'explique l'affinité de l'Évangile et de la jeunesse.

Il nous faudra donc, à l'instar du Pape, réécouter constamment avec les jeunes la Parole de Jésus.

Au centre de la « Lettre » que nous relisons se trouve la rencontre de Jésus avec un jeune, telle que nous la donne l'évangile de Marc. Elle a été choisie et située là, comme un modèle de dialogue actuel avec les jeunes. « Ainsi parle le Christ avec un jeune, avec un garçon ou une fille: il entre en dialogue dans les endroits du monde les plus divers, dans les différentes nations, les différentes races et cultures. Dans ce dialogue, chacun de vous est un de ses interlocuteurs potentiels ».<sup>13</sup>

La rencontre devient conversation, dialogue à propos de la « vie éternelle »: demande et réponse, confiance et invitation.

Les questions les plus brûlantes de l'existence trouvent leur réponse dans le dialogue avec le Christ; l'attrance de l'Évangile non seulement résiste aux attaques frontales d'une mentalité positiviste qui établit des techniques et des programmations athées, mais elle renaît toujours avec une intensité nouvelle, même si, çà et là, percent des accents de subjectivisme.

Notre CGS nous le rappelait avec justesse et sur un ton exigeant: « Pour le salésien une jeunesse sans Christ et un Christ qui ne trouve pas sa place parmi les jeunes, ce n'est pas seulement une grave inquiétude, c'est un défi et une impulsion à se renouveler, à chercher des voies nouvelles, à tout oser pourvu que soit efficacement annoncé le salut de Dieu et que les jeunes soient aidés à être eux-mêmes, à vivre authentiquement leur expérience humaine et chrétienne, trouvant dans l'amitié du Rédempteur le ferment animateur de leur complète formation ».<sup>14</sup>

La personne et la parole de Jésus ne laissent jamais les jeunes indifférents, au contraire elles les attirent, les interpellent, les fascinent, les bouleversent: Jésus les regarde et les aime; peut-être un jour

13. Lettre 2

14. CGS 306

le quitteront-ils, mais jamais plus ils ne pourront oublier son visage.

« Les jeunes, précisément parce qu'ils n'acceptent que des personnalités fortes et cohérentes, s'ouvrent plus volontiers à une catéchèse qui présente le Christ comme l'Amour ouvert à tous, réalisant la libération de l'homme dans le don total de soi et le sacrifice. Ils s'interrogent en profondeur sur le sens de la vie et de la souffrance; et sous l'aiguillon des expériences pas toujours positives de l'amitié, de l'amour, du travail, ils cherchent Dieu « pour l'atteindre comme à tâtons et le trouver » (Ac. 17, 27).<sup>15</sup>

« Pour eux le Christ peut devenir l'unique réponse, irrésistiblement attirante ».<sup>16</sup>

15. CGS 304

16. CGS 304

## Le difficile défi du futur

Jean-Paul II affirme avec décision que « l'Église regarde les jeunes, et même que l'Église, d'une manière toute spéciale, se regarde elle-même dans les jeunes ».<sup>17</sup>

Le Pape veut signifier par là que la mission de l'Église, « sacrement universel du salut », engagée sur la voie de la réconciliation, de l'oecuménisme, du développement et de la paix, est particulièrement confiée aux jeunes; n'a-t-il pas dit, en effet, que « la paix et les jeunes marchent ensemble »!

Les thèmes comme la pénitence, la solidarité, l'engagement apostolique, la justice sociale, sont des centres d'intérêt pour la formation des jeunes. L'éducation que nous donnons a parfois été accusée de former des personnes uniquement soucieuses de leur avenir personnel, alors qu'elle devrait former des gens décidés à transformer la société là où sévissent des structures qui humilient et oppriment l'homme dans sa dignité de personne, et briment les droits des peuples. Une préparation adéquate à la responsabilité politique, à la participation sociale et à un engagement ecclésial constitue un aspect indispensable de l'éducation des jeunes. Ils ont besoin de compétence et le conscience professionnelles, de

17. Lettre . . . 15

sens des responsabilités civiles, d'options définitives dans le domaine de la foi.

Mais la situation du monde est complexe, difficile, pleine d'inégalités et tellement obérée de menaces terribles! « Nous sommes tous conscients, dit le Pape, que semblent s'annoncer, à l'horizon de l'existence des milliards de personnes qui forment la famille humaine en cette fin du second millénaire après le Christ, la possibilité de calamités et de catastrophes d'une ampleur vraiment apocalyptique ».<sup>18</sup>

Mais un tel monde peut-il être changé? Les jeunes réussiront-ils à le transformer? Sauront-ils le faire?

Le Pape ne vacille pas devant ces questions si angoissantes, il stimule chez tous la confiance et la constance: « Le Christ répond comme il répondait déjà aux jeunes de la première génération de l'Église avec les paroles de l'Apôtre: « Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le Mauvais. Je vous écris, enfants, parce que vous connaissez le Père. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, la parole de Dieu demeure en vous ».<sup>19</sup>

Il faut donc se fier à la force de la résurrection du Seigneur et à la puissance de l'Esprit-Saint. La vie est un « combat », non un « combat contre l'homme, au nom de quelque idéologie coupée des racines même de l'Évangile », mais un combat contre le mal, contre toute injustice, contre toute fausseté et tout mensonge, contre tout péché.

Toutefois il est indispensable que la Parole de Dieu demeure dans les jeunes. Alors ils seront « forts »; ils pourront atteindre « les mécanismes cachés du mal et ses racines, et réussir progressivement à changer le monde, à le transformer, à le rendre plus humain, plus fraternel, et à en faire davantage le monde de Dieu ».<sup>20</sup>

### Le projet de vie

Le thème de la vocation est au centre de la lettre du Pape. Il est aussi au centre de la conversation de Jésus et du jeune homme, telle que nous la donne l'évangéliste: tout tend, comme par degrés,

18. Lettre 15

19. 1 Jn 2, 13 sq.

20. Lettre . . . 15

vers le « Suis-moi ». Cette invitation fait le lien entre les diverses suggestions: vocation à la vie, au témoignage chrétien, à un engagement ecclésial spécifique.<sup>21</sup>

21. Lettre 8 et 9

Dans les desseins de Dieu le temps de la jeunesse comporte le projet de vie, la vocation; celle-ci ouvre une perspective tout à fait personnelle. L'éventail des vocations se déploie largement, mais la vocation sacerdotale et la vocation religieuse méritent une considération particulière.

Le motif premier en est, bien plus que le manque d'ouvriers dans la vigne du Seigneur, le degré de maturité de la foi du jeune homme ou de la jeune fille, et la joie ressentie lorsqu'ils vouent leur propre vie et l'insèrent dans le plan d'amour du Dieu Créateur et Rédempteur, en se mettant à sa disposition pour réaliser son grand dessein: « Je voudrais vous confier, à vous tous, les jeunes, qui êtes les destinataires de la présente lettre, cette tâche merveilleuse qui consiste à découvrir, devant Dieu, la vocation pour la vie de chacun d'entre vous. Et c'est un travail passionnant. C'est une tâche personnelle fascinante. En accomplissant cette tâche, vous développez et vous faites croître votre humanité tandis que votre jeune personnalité acquiert peu à peu sa maturité. Vous vous enracinez en ce qu'est chacun et chacune d'entre vous, pour devenir ce qu'il doit devenir: pour soi, pour les hommes, pour Dieu ».<sup>22</sup>

22. Lettre 9

Il serait bon que les éducateurs considèrent le problème de la vocation sous l'angle de la croissance du sujet, même s'il ne faut pas oublier les besoins urgents de la moisson à engranger et la nécessité de nombreux ouvriers.

A propos de l'urgence d'une meilleure pastorale des vocations, beaucoup de commentaires sont possibles. Dans la Congrégation, d'heureuses interventions ont souligné les différents aspects du discernement, de la pédagogie et de l'accompagnement des vocations. Elles rejoignent celles plus autorisées du second Congrès mondial des vocations, réalisé sous la responsabilité du Saint-Siège, avec le concours des Conférences épiscopales et la collaboration des divers organismes et congrégations religieuses.

Plutôt que de répéter ces excellents textes, ainsi que les messages annuels pour la journée des vocations, je me permettrai de vous transmettre quelques-unes des observations recueillies lors de mes nombreuses rencontres fraternelles dans diverses régions.

La première observation va de soi: c'est la conviction que *seule la vie engendre la vie!*: « De même qu'un terrain prouve la richesse de son humus et toute sa vitalité par la luxuriance des moissons qu'il porte, ainsi une société révèle sa vigueur et sa maturité à travers ses floraisons de vocations ».<sup>23</sup>

23. Jean-Paul II, homélie du 10 mai 1985

Il ne fait aucun doute qu'un jeune est invité à discerner sa vocation grâce à ce qu'il expérimente et constate, plutôt qu'à travers tout ce qu'on peut lui dire. Les Constitutions, à l'article 16, nous indiquent cette voie. Il y est question de la fécondité de notre esprit de famille: « Pareil témoignage suscite chez les jeunes le désir de connaître et de suivre la vocation salésienne ».<sup>24</sup>

24. C 16

L'éveil des vocations est plus proche de la « génération » que du recrutement. Notre témoignage « constitue le don le plus précieux que nous puissions offrir aux jeunes ». <sup>25</sup> La densité chrétienne d'un milieu est la vraie terre des semailles.

25. C 25

Citons le document final du second Congrès international des vocations (1982): « La pastorale des jeunes et la pastorale des vocations sont complémentaires. La pastorale spécifique des vocations trouve son espace vital dans la pastorale des jeunes. La pastorale des jeunes devient complète et efficace quand elle s'ouvre à la dimension vocationnelle ».<sup>26</sup>

26. Document final du « Congrès international pour les vocations » 42

« La pastorale des vocations, en effet, n'est pas un secteur de la pastorale des jeunes, mais sa perspective même, parce que la pastorale est foncièrement vocationnelle. Ou bien la pastorale des jeunes, en progressant, aboutit à la proposition vocationnelle, ou bien la pastorale des vocations exige une pastorale des jeunes comme cheminement et contexte appropriés ».<sup>27</sup>

27. Conférence épiscopale italienne (CEI), Les vocations dans l'Église 23

Mais il faut ajouter aussitôt une autre observation indispensable: *une saine pédagogie pastorale* exige l'intelligence et le courage de la proposition

des vocations (il coraggio della « *proposta* »!). Non seulement un simple exposé devant un groupe, mais une proposition individuelle à chacune des personnes dans l'intimité d'un dialogue de discernement spirituel.

« N'ayez pas peur de lancer des appels, nous dit le Pape. Il ne doit exister aucune crainte de proposer directement à une personne jeune ou moins jeune les appels du Seigneur ».<sup>28</sup>

Et dans sa lettre aux prêtres, du Jeudi saint 1985, il dit encore plus explicitement: « L'amour rend capable de proposer le bien. Jésus « regarda avec amour » son jeune interlocuteur de l'Évangile et lui dit: « suis-moi ». Le bien que nous pouvons proposer aux jeunes s'exprime toujours par cette invitation: suis le Christ! Nous n'avons pas d'autre bien à proposer, personne n'a un bien plus grand à proposer ».

Cela veut dire que le jeune doit chercher à se connaître lui-même de la manière la plus profonde et la plus authentique possible; il doit chercher à découvrir cette vocation *que le Christ montre à l'homme*, à se retrouver lui-même comme homme: « En effet, le Christ manifeste pleinement l'homme à lui-même et lui découvre la sublimité de sa vocation ».<sup>29</sup>

« S'il y a dans nos coeurs l'amour des jeunes, nous saurons les aider dans la recherche de leur réponse à ce qu'est la vocation pour la vie de chacun et de chacune d'entre eux ».<sup>30</sup>

En tant qu'éducateurs nous devons nous persuader que *cette médiation personnelle est nécessaire*. Notre médiation aide le jeune à expliciter l'appel intérieur qui le sollicite. Elle lui donne du courage pour y répondre. Cette légère touche sera indispensable à plus d'un pour se décider. Elle sera comme un « signe » concret d'un dialogue personnel avec le Seigneur.

Enfin il me faut encore souligner l'indispensable « *accompagnement* », individuel et en groupe, avec l'aide de bonnes *communautés d'accueil et de promotion*, de toutes les vocations qui peu à peu se profilent dans la conscience des jeunes.

28. Message pour la journée mondiale de prière pour les vocations, 1979

29. Lettre à tous les prêtres pour le Jeudi saint, 7

30. Lettre à tous les prêtres pour le Jeudi saint, 7

Je vois là une des conclusions pratiques qui, à présent, s'imposent à nous après les diverses expériences déjà faites. Il est certain que de pareils « milieux portants » doivent être soutenus par de fortes personnalités si nous voulons assurer le discernement et le développement de toute vocation; mais il faut ces communautés, ces « milieux », si nous voulons que les germes poussent.

L'accompagnement individuel — personnalisé dans un patient et sage travail de discernement et de direction spirituelle — et l'accompagnement de groupe pour un partage progressif de foi vécue communautairement sont complémentaires et décisifs pour un choix de vocation fait avec maturité.<sup>31</sup>

31. CEI. Les vocations dans l'église 48

### La charité pastorale envers les jeunes

La lettre que le Pape adressa aux prêtres, le Jeudi saint 1985, est le précieux complément de la lettre adressée aux jeunes. Elle nous décrit la physionomie du prêtre consacré à l'apostolat des jeunes et analyse les caractéristiques de sa charité pastorale.

Il est étonnant de constater que la nature de cette charité est précisément celle qui est au coeur de notre esprit salésien.<sup>32</sup> C'est une charité qui imprègne et oriente toutes nos énergies personnelles et communautaires de manière à « être dans l'Église signes et porteurs de l'amour de Dieu pour les jeunes » (C. art. 2).

La pastorale des jeunes doit occuper dans la pastorale générale une place de choix. Elle exige chez le pasteur des façons de faire spéciales.

Le Pape demande avant tout au pasteur des jeunes d'être « accessible », c-à-d disponible, ouvert, bienveillant, d'un contact facile, se faisant très proche et témoignant de l'intérêt.

Il s'agit de pouvoir dialoguer dans l'amitié et la confiance sur les problèmes du projet de vie, et surtout sur les thèmes les plus fondamentaux qui regardent le salut et la « vie éternelle ». Il est indispensable de susciter de l'intérêt pour cette question

32. C 10, 14, 15 sq.

vitale, puis de savoir écouter les jeunes, répondre à leurs questions et à leurs objections.

A cette fin il faut chez le pasteur un double « *sens des responsabilités* » : il doit se sentir tenu de présenter avec objectivité et clarté les vérités du salut, et de se présenter comme un interlocuteur compétent vraiment crédible et d'une grande autorité morale.

Au sens des responsabilités il faut encore joindre une vive conscience du rôle de « *médiateur* » : le prêtre doit se consacrer entièrement à pénétrer dans les coeurs, mais sans jamais y offusquer la primauté de la présence du Christ, le grand Ami et l'Interlocuteur incomparable.

La qualité principale, le fondement, l'âme de toute pastorale, c'est l'*amour* : « qui est participation au regard que porta Jésus sur son jeune interlocuteur de l'Évangile et participation aussi à l'amour dont il l'aima ». <sup>33</sup> Un amour qui se traduit en bonté, en « *amorevolezza* », et en capacité de vivre avec les jeunes leurs épreuves et leurs souffrances; qui se traduit aussi en fermeté et en contestation évangélique de tout ce qui attende au trésor de leur jeunesse; un amour qui veut sauvegarder et promouvoir les qualités de leur caractère et de leur coeur.

« Il faut aussi prier avec insistance pour que cet amour sacerdotal, désintéressé, réponde concrètement à ce qu'attend toute la jeunesse, masculine ou féminine, les garçons et les filles. On sait, en effet, quelle diversité présente la richesse de la masculinité et de la féminité pour le développement de leur personnalité concrète et absolument unique. A l'égard de chacun et de chacune d'entre eux, il nous faut apprendre du Christ l'amour dont lui-même « *aima* ». <sup>34</sup>

Enfin le Saint-Père rappelle que l'éducation et la pastorale des jeunes font l'*objet de beaucoup d'études* systématiques et de publications; il veut par là nous rappeler qu'une authentique charité pastorale stimule les éducateurs à étudier et à s'informer consciencieusement en vue d'acquérir la compétence pédagogique sans laquelle l'amour courrait le risque

33. Lettre aux prêtres 6

34. Lettre aux prêtres 6

de s'empêtrer dans une sentimentalité ou une sympathie superficielles, — le temps d'un printemps —, sans marquer profondément l'âme des jeunes.

### La patrie de notre mission

La réflexion globale que les deux lettres de Jean-Paul II nous suggère à nous, salésiens, c'est le rapport essentiel et indissoluble qui existe entre notre consécration apostolique salésienne et la jeunesse.

Don Albera remarque avec beaucoup de perspicacité que le don de la prédilection pour les jeunes est l'âme de notre mission: « Il ne suffit pas, écrit-il, de ressentir pour les jeunes une certaine attirance naturelle, il faut avoir pour eux une véritable prédilection. A son point de départ, cette prédilection est un don de Dieu, c'est la vocation salésienne elle-même; mais il appartient à notre intelligence et à notre coeur de la développer et de la perfectionner ».<sup>35</sup>

Ainsi donc, pour nous, *l'année de la jeunesse dure toute la vie*: « Le Seigneur lui-même, nous disent les Constitutions, a désigné à Don Bosco les jeunes comme premiers et principaux destinataires de sa mission ».<sup>36</sup>

La jeunesse, et surtout la jeunesse populaire et pauvre, fut l'héritage et la passion charismatique de Don Bosco; elle constitue l'élément fondamental qui marque l'identité de sa vocation; Don Bosco sera toujours et d'abord le Père et le Maître de la jeunesse.

C'est précisément au milieu des jeunes qu'il a élaboré son style de sainteté et son patrimoine pastoral et pédagogique: « Don Bosco a vécu, dans la rencontre avec les jeunes de son premier Oratoire, une expérience d'Esprit-Saint qu'il appela "Système préventif" ».<sup>37</sup>

Le Pape nous a appelés « les missionnaires des jeunes »; <sup>38</sup> la jeunesse est vraiment la patrie de notre mission. La prédilection pour les jeunes pauvres a attiré à la Famille salésienne la sympathie des milieux populaires et lui a apporté la richesse et

35. « Don Bosco notre modèle », *Lettere circolari di don Paolo Albera*, pag. 372

36. C 26

37. C 20

38. Lettre au CG 22

l'abondance des vocations qui ont fait de notre Congrégation un Institut typiquement international implanté dans tous les continents.

Avec les expressions les plus senties de Don Bosco et avec bon nombre d'expressions délicates de ses successeurs, on pourrait composer le « cantique » de l'harmonie et de l'attirance « salésiens-jeunes »: une mutuelle affinité, une appartenance réciproque.

Quelques-unes de ces expressions ont été reprises et consacrées par le nouveau texte des Constitutions: la jeunesse est « cette part la plus délicate et la plus précieuse de la société humaine »;<sup>39</sup> « Pour vous (les jeunes) j'étudie, pour vous je travaille, pour vous je vis, pour vous je suis disposé à donner jusqu'à ma vie ».<sup>40</sup>

39. C 1

40. C 14

« Ici, avec vous, je me sens bien. Ma vie, c'est vraiment d'être avec vous ».<sup>41</sup>

41. C 39

« Il suffit que vous soyez jeunes, pour que je vous aime beaucoup ».<sup>42</sup>

42. C 14

« Chaque fois qu'il s'agit du bien de la jeunesse en péril, je cours en avant jusqu'à la témérité »,<sup>43</sup> « avec tous les moyens qu'inspire la charité chrétienne ».<sup>44</sup>

43. C 19

44. C 29

Don Rua disait de Don Bosco: « Pas une de ses démarches, pas une de ses paroles, pas une de ses entreprises qui n'ait eu pour but le salut de la jeunesse ».<sup>45</sup>

45. C 21

La chasteté, elle-même, selon la volonté de Don Bosco, doit être telle qu'elle permette aux confrères d'aimer les jeunes en toute clarté et de telle façon « qu'ils se sachent aimés ».<sup>46</sup>

46. C 81

Si l'Esprit-Saint a formé en Don Bosco un cœur de « père » et de « maître »<sup>74</sup> en vue de la mission qu'il lui confait, aujourd'hui encore le même Esprit-Saint répand dans le cœur de chaque salésien la grâce de faire « l'expérience de la paternité de Dieu quand il travaille au salut de la jeunesse ».<sup>48</sup>

47. C 1

48. CG 21. 13

Notre mission est foncièrement liée au monde des jeunes et trouve là son aboutissement comme aussi la source de sa joie et de ses créations, parce que là est sa patrie.

C'est le devoir de chaque nouvelle génération de salésiens de redécouvrir et de réexplorer, comme aussi d'aimer intensément, cette patrie. Ils se demanderont peut-être comment le faire de façon actuelle, significative, efficace alors que la condition des jeunes est si variée, morcelée, changeante, entraînée qu'elle est dans une évolution sociale où les institutions éducatives sont de plus en plus complexes et mouvantes. La lettre du Pape est pour nous un appel et une invitation à assurer quelques aspects de notre engagement.

— Le premier serait « de *ne pas désert*er le champ de notre engagement pour les jeunes », <sup>49</sup> mais de fixer notre demeure définitive dans cette patrie. Être présent, « demeurer » parmi les jeunes, partager leurs espérances et leurs problèmes reste une condition indispensable. Il est possible que dans certaines situations l'âge avancé des confrères les pousse insensiblement vers un type de gestion indirecte (de nos oeuvres) dans l'espoir de poursuivre notre mission par l'intermédiaire de tiers, mais sous notre direction. Il va sans dire que nous devons savoir associer le plus grand nombre possible de collaborateurs à nos oeuvres, mais cette tactique ne sera salésiennement payante que si les salésiens eux-mêmes ne perdent jamais le contact vital avec les jeunes.

Le CG 22 a lancé un appel ému. Il demandait à tous les salésiens de retourner aux jeunes, à leur monde, à leurs besoins, à leur pauvreté; de leur reconnaître une priorité effective en leur donnant la preuve de leur présence éducative, spirituelle et affective.<sup>50</sup>

— Le second aspect important serait de rechercher, avec esprit de suite, une vraie compréhension du contenu des requêtes et des problèmes des jeunes. A la présence et à la vie partagée, il faut ajouter l'effort de se mettre au diapason et en harmonie avec l'âme des jeunes. Ce qui cause de l'inquiétude aujourd'hui dans le monde des jeunes, ce n'est plus tant l'opposition, la contestation ou le rejet, mais bien la fruite silencieuse vers des horizons subjectifs.

Il est de toute première nécessité de savoir écou-

ter les jeunes, de savoir les inviter à s'exprimer, puis de chercher ensemble comment élaborer un projet personnel de vie, à la lumière du grand mystère du Christ qui est voie, vérité et vie.

— En dernier lieu, j'estime qu'il est urgent de donner, à chacune de nos « présences », cette allure jeune qui suscite les vocations et qui prouve l'authenticité de notre mission,<sup>51</sup> même quand une oeuvre s'adresse à d'autres personnes que les jeunes. Les nouveaux Règlements nous le rappellent, par exemple, quand ils traitent des paroisses: « La paroisse confiée à la congrégation doit se distinguer par son caractère populaire et son souci des jeunes. Elle doit considérer l'« oratoire » et le centre de jeunes comme partie intégrante de son projet pastoral ».<sup>52</sup>

51. C 6

Ainsi donc: « présence », « vie accordée au diapason des jeunes » et « option préférentielle » sont les conditions exigées par le don de prédilection propre à notre charité pastorale. Ces conditions confirment que notre vie et notre travail, au milieu des jeunes et pour eux, nous situe dans la vraie patrie de la mission salésienne.

52. Règlements généraux 26

J'estime utile et même urgent que chaque province, chaque maison, chaque confrère sache faire une révision soignée de l'état de santé des trois conditions rappelées ci-dessus. Pareille révision servira aussi à donner une portée concrète, effective, à l'une des plus importantes orientations pratiques du dernier Chapitre général, à savoir: une meilleure qualification pastorale de notre action.<sup>53</sup>

53. CG 22 « documenti, 5, 6, 7

## L'intercession de Marie

Le Pape conclut ses deux précieuses lettres par une fervente allusion à la Vierge: « Marie de Galilée, qui intercède pour les jeunes, pour les nouveaux époux »;<sup>54</sup> et la Vierge Mère de qui est née « la jeunesse de Dieu ».<sup>55</sup>

54. Lettre aux jeunes 16

55. Lettre aux prêtres 8

Elle se trouve maternellement aux origines de notre mission.<sup>56</sup> Nous « nous confions à elle, pour de-

56. C 1, 8, 20

57. C 8

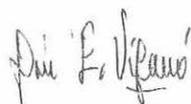
venir, parmi les jeunes, les témoins de l'amour inépuisable de son Fils ».<sup>57</sup>

Je vous invite à toujours mettre votre confiance dans sa puissante intercession et à lui demander d'augmenter, en chaque confrère et en chaque communauté, le don de la prédilection pour les jeunes. Qu'elle nous obtienne de réaliser un modèle concret de spiritualité qui actualise, pour la jeunesse d'aujourd'hui, le miracle de vie chrétienne que Don Bosco, « guidé par Marie, qui a été pour lui Maître-se de vie »,<sup>58</sup> a su faire naître à l'Oratoire du Valdocco.

58. C 20

Que Marie nous aide à être vraiment et partout les « missionnaires des jeunes »!

Votre très affectionné



## 2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES

---

### 2.1 LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX FONT PARTIE INTÉGRANTE DE NOTRE RÈGLE DE VIE

Le Vicaire du Recteur majeur

On présente un peu partout, dans la Congrégation, le texte renouvelé de notre « Règle de vie » et les initiatives se multiplient qui tendent à faire connaître et à faire accueillir les Constitutions. Elles sont : « testament de Don Bosco, livre de vie pour nous et gage d'espérance pour les petits et les pauvres » (C 196).

Dès lors il nous paraît utile, tandis que chaque salésien reprend conscience de la valeur des Constitutions, de rappeler à l'attention de tous la fonction spécifique des Règlements généraux qui accompagnent ces Constitutions.

#### 1. Nature des Règlements

Le 21<sup>e</sup> Chapitre général, en présentant ses décisions, avait mis en lumière le caractère propre des Constitutions et des Règlements généraux et réaffirmé à la fois leur portée spirituelle et leur force d'obligation.

A propos de la nature des Règlements, il affirmait qu'« ils présentent l'ensemble des dispositions traduisant en normes, adaptées aux situations changeantes, les éléments généraux de la Règle de vie. Ils contiennent donc les applications concrètes et pratiques (d'intérêt général) des Constitutions qui doivent être observées dans toute la Congrégation... Au point de vue juridique, les Règlements forment, avec les Constitutions, un unique corpus d'obligations du fait que tous deux sont des lois caractérisées, même si, en raison de leur contenu et de par la volonté explicite du législateur, leur caractère obligatoire peut être différent » (CG21 376 et 381, a).

Dans cette perspective, la différence de nature des deux textes n'implique pas une différence d'importance, mais bien une intégration

mutuelle. En effet, de par leur nature, les Constitutions appellent des normes et des directives qui les précisent. Les Règlements répondent à ces exigences et sont l'outil permettant d'appliquer les Constitutions à la vie (cfr ACG 312, pp. 19 et 45-46).

D'ailleurs toutes les réglementations juridiques, prévues pour l'organisation de la vie associative dans l'Église et dans les Congrégations religieuses, répondent à cette nécessité. Pour les congrégations, des directives furent données dans ce sens par le motu proprio « Ecclesie Sanctae ». Elles indiquaient aux Chapitres généraux spéciaux les éléments à insérer dans le code fondamental et ceux à renvoyer aux autres codes complémentaires.

Le nouveau code de droit canonique a entériné cette indication dans le canon 587 qui fonde le droit propre des Instituts religieux. Se basant sur ce canon, le CG 22 a précisé et déterminé l'étendue de notre Règle de vie: elle comprend non seulement les Constitutions, qui sont le code fondamental, mais aussi les autres textes officiels qui constituent notre droit particulier. Parmi ceux-ci, priment les Règlements généraux (C 191). Une interprétation réductrice qui limiterait notre Règle de vie aux seules Constitutions, ne serait pas en accord avec la pensée de l'Église et de la Congrégation.

## 2. Validité universelle des Règlements

De par leur nature même, les Règlements généraux, approuvés par l'autorité suprême de notre Société, ont une validité qui s'étend à toute la Congrégation. C'est avec cette intention explicite qu'ils ont été formulés et approuvés par les récents Chapitre généraux, auxquels participèrent, avec leur propre sensibilité culturelle, des confrères venus de l'ensemble du monde salésien. Ainsi donc les Règlements nous livrent des directives pratiques qui ont été établies dans un souci d'universalité, bien plus que de régionalisme: à preuve les très fortes majorités de voix obtenues lors du vote de chaque article.

A ce propos, il est bon de rappeler que le CG 22 a confirmé, dans les Constitutions, le principe de subsidiarité et de décentralisation dans le service que rend l'autorité (C 124); il a considéré la créativité et le sens de l'adaptation comme des composantes caractéristiques de l'esprit salésien (C 19); il s'est montré sensible et attentif aux exigences de l'inculturation (C 30).

Conséquent avec lui-même, le Chapitre général ne pouvait pas insérer dans les Règlements des articles qui se seraient révélés être un appauvrissement ou, pis encore, un obstacle aux trois valeurs que

nous venons de rappeler et qui sont exprimées dans les Constitutions. Les différents articles des Règlements ont précisément été approuvés parce qu'ils avaient été reconnus comme l'expression de notre unique vocation salésienne et le moyen apte à l'incarner dans toutes les régions.

### 3. La mise en application des Règlements

Il résulte de ce qui vient d'être dit, sur la nature des Règlements et sur leur rapport aux Constitutions, que leur observance revêt une importance évidente. Mais plutôt que d'insister sur cette importance, il me semble plus opportun de présenter trois motifs qui la fondent.

Le premier tient au fait qu'une lecture attentive des Règlements manifeste d'emblée, à la base des prescriptions, différentes valeurs qui découlent de notre vocation elle-même. L'observance purement matérielle de la norme, comme telle, ne suffit pas à garantir la valeur et la cohérence d'une vie, mais risque plutôt de la conduire au formalisme. L'allergie, assez répandue de nos jours, à tout ce qui ressemble à une norme, peut trouver son explication dans différentes exagérations intempestives. On s'en défendra si l'on veut bien percevoir, dans nos Règlements, la manifestation et l'expression concrète de valeurs religieuses et salésiennes. Il y a là une conviction à renforcer et peut-être, dans certains cas, à retrouver.

De fait, quelques valeurs importantes de la vocation salésienne sont liées, plus ou moins étroitement, à la pratique des Règlements. Ce n'est pas un effet du hasard si, dans l'édition des nouvelles Constitutions, nous trouvons, en marge de nombreux articles, la référence à un ou à plusieurs articles des Règlements: le total des références se chiffre à 177. Cette innovation, dans la rédaction des Constitutions, en plus de son utilité pour la consultation ou l'étude de la Règle, indique un lien étroit entre les Constitutions et les Règlements. Chacun de ces renvois donne, de diverses manières selon les sujets traités, le moyen ou la façon concrète d'appliquer les articles des Constitutions.

Un second motif tient à l'incidence très particulière des Règlements sur la vie de communauté. On lit dans les Constitutions que « le confrère s'engage à construire la communauté où il vit... Qu'il accepte la correction fraternelle, combat ce qu'il découvre en lui d'anticommunautaire et participe avec générosité à la vie et au travail communs » (C 52). Or, en raison du caractère propre aux Règlements, leur observance ou leur négligence se traduit normalement en des comportements ou en des faits extérieurs, concrets, que la communauté constate. Il

en résulte, quelles que soient les intentions des personnes, que l'observance crée la communion et que le manque d'observance lui nuit. Témoignage et contre-témoignage portent en eux une force de pénétration et de diffusion qu'il n'est pas toujours possible de mesurer, d'autant que leur influence ne se limite pas nécessairement à un bref laps de temps.

A présent il est normal que nous parlions de ceux à qui a été confié le service de l'autorité. Ce service comporte: le témoignage personnel, le soin de promouvoir tout ce qui construit la communauté, la responsabilité de prévenir et de corriger, avec patience et charité, les situations et les conduites anticommunautaires. La politique de la non-intervention, en pareils cas, peut sembler un choix de prudence humaine et de paix, mais à plus ou moins longue échéance, elle se révélera plutôt comme un choix qui ouvre la voie à la superficialité spirituelle, à l'affaiblissement du sens évangélique de l'ascèse, à la diminution de l'élan apostolique de la communauté. C'est, en tout cas, une politique qui ne répond pas aux exigences, bien précisées dans les Constitutions, du service de l'autorité « destiné à promouvoir la charité, à coordonner toutes les tâches particulières, à animer, orienter, décider, rectifier, pour le bon résultat de notre mission » (C 121).

Un troisième motif nous vient de l'événement que nous vivons actuellement. Dans la lettre où il nous présente le texte rénové de notre Règle de vie, le Recteur majeur souligne « qu'une étape a commencé dont les caractéristiques devraient être l'effort pour exécuter les décisions et passer aux applications pratiques... La Congrégation inaugure une période plus concrète » (ACG 312 n. 7 p. 45).

L'expérience ne cesse de montrer que le renouveau exige, en plus d'une vue nette des valeurs à vivre et des idéaux à atteindre, une méthode pratique qui s'applique à rechercher les moyens et à échelonner les interventions nécessaires pour que les projets, mis au point dans les différents secteurs, entrent progressivement dans les faits (cfr Rapport du Recteur majeur, 331; édition française p. 31). Désormais il faut faire parler les faits.

#### 4. La pensée et la pratique de Don Bosco

Et pour clore ces considérations, voici une référence à la pensée et à la pratique de Don Bosco.

En notre fondateur la grandeur des idéaux et l'ardeur qu'il mettait à aller de l'avant jusqu'à la témérité, s'accompagnaient d'un constant réalisme et d'un génial esprit de méthode. C'était un réalisateur

d'avant-garde. Aussi admirons-nous en lui une peu commune capacité de prévoir, un don d'intuition, une extraordinaire créativité, et en même temps une puissance de volonté s'appliquant à tout organiser pour assurer à ses oeuvres la stabilité, la durée.

Son souci de tout organiser concrètement l'a poussé à rédiger différents « règlements ». A ce sujet don Braidò affirme « qu'il ne faut certes pas exagérer l'importance ou le rôle des Règlements dans la communauté éducative et le système pédagogique de Don Bosco, mais qu'il ne faut pas non plus les sous-estimer. Don Bosco a de ces affirmations qui paraissent se contredire; elles se révèlent au contraire complémentaires dans la pratique. Il écrivait en conclusion des articles généraux introduisant les règlements: « Tels sont les articles préliminaires de notre règlement, mais restent indispensables à tous et à chacun: la patience, le zèle et la prière fréquente, sans quoi je pense que même un bon règlement ne servirait à rien ». Or, à propos d'infractions répétées aux règlements, Don Bosco avertissait ses garçons: « ...Ce sont de ces choses que Don Bosco ne peut tolérer, parce que dans la maison, la discipline, c'est sacré... » (MB 8, 77). La pédagogie de l'« amorevolezza » n'est ni faible, ni sentimentale, et elle ne se contente pas de l'« à peu près ». Au contraire, elle est forte, ordonnée, disciplinée. Elle entend former des gens sérieux, et des chrétiens de caractère » (Écrits traitant du système préventif dans l'éducation de la jeunesse », La Scuola, ed.: 1965).

Nous retrouvons des attitudes analogues, au cours des étapes de la fondation de notre Société. Il est significatif qu'après avoir finalement obtenu — le 13 avril 1974 — l'approbation définitive des Constitutions, Don Bosco ait éprouvé le besoin d'avoir un règlement, uniforme et complet, qui tout en bénéficiant de l'expérience des Règlements antérieurs (qui étaient destinés au seul « Oratoire » et à la seule « maison de l'Oratoire »), répondrait aux développements de la nouvelle situation.

Comme on peut le lire dans les « Memorie biografiche », Don Bosco se mit au travail l'été de 1876; il y consacra de longues heures de réflexion. Aux directeurs réunis pour la conférence de la Saint François de Sales, il fit donner lecture des articles concernant le personnel. Il voulut ensuite que Don Rua revoie le Règlement, du début à la fin, et que Don Barberis examine attentivement les articles disciplinaires, en tenant compte de principes dont ils avaient, à plusieurs reprises, discuté ensemble. Puis il se remit encore à l'étude, soupesant chaque parole et criblant ses pages de corrections. Finalement Don Vespignani, installé dans le bureau de Don Rua, fut chargé de transcrire la copie définitive. Aussitôt imprimé, le Règlement fut envoyé, dès novembre 1877, à toutes les maisons; il avait pour titre: Règlements pour les

maisons de la Société de Saint-François-de-Sales » (cfr MB 13, 441).

Ce document, mûri au long de deux décennies, est un des plus importants que Don Bosco ait laissés à ses fils. Ils rejoint les autres décisions prises lors des Conférences de la Saint François de Sales et au cours des quatre premiers Chapitres généraux auxquels Don Bosco prit part. Ensemble ils constituent le premier noyau des Règlements qui allaient suivre et ils nous prouvent que Don Bosco voulait codifier une « tradition » qu'il avait lui-même créée et vécue, pour la transmettre à ses fils comme la voie propre de l'ascèse et de la pédagogie d'une grande discipline salésienne.

Don GAËTAN SCRIVO

## 4. ACTIVITES DU CONSEIL GENERAL

---

### 4.1 Chronique du Recteur majeur

Suivant la tradition, le Recteur majeur, à la fin de l'année 1984, a donné et expliqué l'« étrenne » aux confrères de La Pisana le 30 décembre, puis aux Filles de Marie Auxiliatrice dans leur maison généralice le 31 décembre (pour plus de détails voir les ACG 313).

Aux premiers jours de janvier il faut signaler deux temps forts: le 2 janvier, l'ouverture de la Session sur « Les jeunes et la paix » à l'UPS, et le 5 janvier, une rencontre personnelle avec le Pape Jean-Paul II.

Du 26 janvier au 3 février le Recteur majeur a rendu visite à diverses communautés de Lombardie et du Piémont. Il a célébré la fête de Don Bosco au Valdocco. Là encore, le 2 février en la fête de la Présentation du Seigneur, il présida la rencontre la plus belle: à savoir la remise des nouvelles Constitutions à environ mille salésiens du Piémont qui remplissaient la basilique. Ce fut un moment historique émouvant.

Le 27 février il retournait à Turin. Ce jour-là, le Musée national de la Montagne « Duc des Abruses », appartenant au Club Alpin Italien, inaugurait une exposition sur les voyages du salésien don Albert de Agostini, explorateur des Andes. Le Successeur de Don Bosco était l'invité d'honneur.

Parmi les nombreux contacts, rencontres, conférences du Recteur majeur durant cette période, les rencontres avec les maîtres des novices méritent une mention particulière. Venus de tout le monde salésien, ceux-

ci étaient réunis à la maison généralice pour une session de formation. Le Recteur majeur leur a parlé dans des conférences, des rencontres par groupes et des conversations individuelles.

Divers autres voyages l'ont conduit:

— à Sondrio, les 9 et 10 mars, pour la présentation du livre de don Vasco Tassinari sur don Luigi Borghino;

— à Cagliari, les 16 et 17 mars, pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'oeuvre salésienne de Lanusei; les célébrations furent interrompues par le deuil qui frappa la communauté;

— à Cisternino, les 27, 28 et 29 avril, pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'oeuvre; à Taranto et Brindisi les 18 et 19 mai pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'oeuvre des FMA; à Potenza les 1 et 2 juin pour l'inauguration d'oeuvres sociales.

Les journées passées en Espagne, du 9 au 20 avril, ont revêtu une importance particulière. Le Recteur majeur a participé à la XIV<sup>e</sup> semaine nationale des religieux à Madrid: il y a fait une conférence sur « Le renouveau postconciliaire de la vie religieuse: critères conciliaires et réalités actuelles », puis une communication: « Nouvelles relations entre religieux et laïcs après Vatican II ». Il a profité de l'occasion pour visiter différentes communautés et rencontrer les confrères des trois provinces de Madrid, Léon et Bilbao.

Le 29 avril il s'est de nouveau mis

en route. Cette fois pour l'Afrique orientale. Il a visité les nouvelles « présences » en Tanzanie et au Kenya (le temps limité et l'absence de moyens de communication ne lui ont pas permis d'entrer au Soudan). En deux semaines il s'est rendu dans chacune des fondations, il a parlé aux confrères, aux FMA; il a pu rencontrer les deux cardinaux de Dar Es Salam et de Nairobi et beaucoup d'évêques. Les Pères Chys Saldanha, provincial de Bombay, et Tony D'Souza, délégué, l'accompagnaient. Il a constaté une fois de plus que le « Projet Afrique » est une grâce pour l'avenir de la congrégation. La visite s'est terminée par une journée de réflexion qui a réuni à Nairobi les responsables des communautés de la Délégation et les responsables des communautés (installées au Kenya) relevant de la province centrale.

Durant les derniers jours de mai, le Recteur majeur a été retenu par les réunions annuelles des Supérieurs généraux à Cavalletti près de Frascati (22-25 mai) où il a été élu l'un des trois Supérieurs généraux qui participeront au prochain Synode extraordinaire. Le 24 mai, il a participé à la fête de Marie Auxiliatrice, au Valdocco. A Rome, il assista au Consistoire public du 25 mai avec les trois nouveaux cardinaux salésiens.

## 4.2 Activités des Conseillers

### Le Vicaire du Recteur majeur

Voici, à côté des soucis quotidiens propres à la maison générale, quelques-unes des activités plus marquantes du Vicaire, dans le domaine de l'animation salésienne.

Autour et à l'occasion de la fête de Don Bosco il s'est rendu dans quelques provinces d'Italie pour la remise solennelle des nouvelles Constitutions:

— à Gênes, pour les confrères de Ligurie et de Toscane;

— à Lanusei pour les salésiens de la Délégation de Sardaigne;

— aux confrères de la province méridionale, en trois endroits distincts: Naples, Bari et Soverato;

— aux confrères de Sicile, à Catane, Messine et Raguse.

Du 26 au 29 mars, il a fait une brève visite d'animation salésienne à la province du Portugal, où il a rencontré le Conseil provincial, les communautés de formation et les confrères réunis à Lisbonne, Porto, Mogofores et Estoril.

Il a ensuite gagné l'Espagne où il a prêché la retraite aux directeurs des provinces de Madrid, Léon et Bilbao.

### Le Conseiller pour la Formation

Le Conseiller pour la Formation, don Paolo Natali, outre les invitations habituelles qu'il reçoit de plusieurs communautés où il a affaire, a surtout dirigé le travail de son dicastère.

a) Au cours de plusieurs réunions il a mis au point les critères de la réélaboration de la « Ratio » et des « Orientations et Normes pour le discernement des vocations salésiennes ». Les observations des experts, des Commissions provinciales de la formation et de ceux qui vivent de plus près ces problèmes ont été mises sur fiches, puis discutées et sélectionnées. Parmi ceux qui vivent les problèmes de la formation et en ont une compréhension particulière, viennent en premier lieu, les Supé-

rieurs qui oeuvrent au niveau mondial.

La réélaboration de la « Ratio » est encore en cours. Celle des « Orientations et Normes » est terminée.

b) Il a participé à la Session de formation permanente organisée pour les maîtres des novices. Les membres du dicastère y ont aussi apporté beaucoup de soin. Les participants étaient au nombre de 42, et les journées de travail atteignirent le chiffre de 48. A en croire les évaluations qui furent faites, les objectifs poursuivis ont été atteints, à savoir: une meilleure connaissance et assimilation des Constitutions, une méthode plus efficace pour les enseigner aux novices, enfin un renouveau spirituel personnel.

La réflexion se poursuit en vue d'organiser une Session du même genre pour les responsables de la formation après le noviciat. Les formateurs des salésiens laïcs feront l'objet de soins particuliers. Cette session s'ouvrira le 11 novembre prochain.

Du 8 avril au 10 mai, le Conseiller a voyagé au Brésil, en Argentine et au Chili.

— A Campos do Jordão (San Paolo), du 10 au 13 avril, il a présidé une réunion des formateurs appartenant aux provinces du Brésil; les provinciaux étaient présents. Le programme général portait: « La première formation dans le contexte des différentes cultures et notamment dans le contexte brésilien »; don Natali a fait un exposé sur les « Orientations de la Congrégation quant à la formation initiale salésienne et à son adaptation aux diverses cultures ».

— En Argentine, et respectivement à S. Miguel (Buenos Aires), du 14 au 20 avril, et à Cabana (Córdoba), du

1 au 7 mai, il a prêché la retraite et développé des thèmes d'« aggiornamento » sur l'animation des communautés locales. Ces deux retraites étaient destinées aux directeurs de la Conférence de La Plata. Les provinciaux assistèrent aussi à la retraite.

Encore à Cabana, du 28 au 30 avril, il a tenu quelques conférences sur des thèmes de méthodologie propres à l'action formative, en présence des provinciaux et des confrères formateurs de la Conférence de La Plata.

Puis il visita le noviciat de La Plata, rencontra les communautés formatrices de la province de Córdoba, et ensuite les théologiens, les stagiaires et les philosophes de la province de Buenos Aires.

— Au Chili du 21 au 26 avril il tint diverses réunions avec les directeurs, les formateurs de la formation initiale, le Conseil provincial, la Commission provinciale de la formation, le Conseil provincial des FMA. Il visita ensuite chaque communauté formatrice et leurs Conseils. Les sujets qu'il traita furent généralement ceux ayant trait à la méthodologie de l'action formative.

Du 26 mai au 1 juin, il participa à Madrid au Congrès des professeurs de théologie morale des scolasticats et des centres d'études affiliés à la faculté de théologie de l'UPS. Il donna la conférence d'ouverture: « Morale et expérience spirituelle salésienne ». Le Congrès traita divers sujets théoriques d'« aggiornamento » de grande importance actuelle (le concept de « intrinsece malum ») et d'autres points d'orientation pratique comme: morale et formation salésienne; didactique de la morale; partage des expériences pastorales et culturelles.

### Le Conseiller pour la Pastorale des jeunes

Durant le mois de février, le P. Juan Vecchi est parti aux Indes pour réfléchir sur les nouvelles Constitutions avec les directeurs des provinces de Madras et Bangalore réunis à Madras et avec ceux de Dimapur, Gauhati et Calcutta, réunis en cette dernière ville.

La province de Bombay, quant à elle, a préféré se pencher avec tous ses directeurs et cela durant une semaine entière sur le Projet éducatif pastoral au niveau provincial. Don Vecchi était présent. Il a donné une conférence sur le sujet: Critères pour un projet pastoral salésien.

Au cours du même mois, le Conseiller s'est rendu aux Philippines. A l'initiative de la Région asiatique, les directeurs du Japon, de la Chine, de la Thaïlande et des Philippines s'y étaient réunis pour une semaine d'étude consacrée à approfondir la connaissance des nouvelles Constitutions.

Avec une équipe des Philippines, don Vecchi a mis en route l'étude d'une définition et d'une organisation des rôles d'animation au niveau provincial en vue d'établir des programmes concrets.

Après une brève pause à Rome, le Père a consacré le mois de mars à l'Amérique latine. Il y avait, au programme, une rencontre des 24 provinces qui forment les deux régions d'Amérique latine. Pareille rencontre est la quatrième du genre au cours des 18 dernières années. Ces rencontres ont orienté le travail pastoral des salésiens en ces 2 régions. Tous les délégués à la pastorale des jeunes et tous les animateurs des mouvements de jeunes ou des groupes vocationnels y ont pris part.

Ils ont fait l'évaluation des résultats obtenus après les engagements pris lors de la précédente rencontre de 1979. Des progrès substantiels ont été enregistrés sur les points fixés alors et qui correspondaient aux directives du CG 21. Puis ils ont examiné les problèmes qui se posent en ce début d'une nouvelle période, à savoir:

— Les lignes de force d'une éducation des jeunes dans la situation actuelle en Amérique latine;

— Les mouvements de jeunes chez les salésiens, aujourd'hui, en Amérique latine;

— Quelques aspects du travail pastoral pour les vocations;

— L'aide mutuelle entre les provinces au plan de l'animation.

Don Vecchi a ensuite rencontré au long de trois journées les provinciaux de la région de La Plata et du Brésil pour leur communiquer ce qui avait été acquis lors des réunions avec les délégués à la pastorale et passer aux décisions.

Depuis tout un temps plusieurs provinces d'Espagne avaient exprimé le vœu que l'on reprenne d'urgence l'étude de la formation permanente des laïcs qui travaillent dans nos oeuvres. En mai dernier un groupe, patronné par le dicastère de la formation, s'est mis durant plusieurs jours à l'étude d'un projet de formation pour les communautés éducatives. Le dicastère avait ébauché le travail sous forme d'une liste de 34 points touchant la formation chrétienne, pédagogique et salésienne des membres des communautés éducatives, en vue de leur permettre de réaliser un Projet éducatif valable. Les différents points avaient déjà reçu un début de développement; ces schèmes furent élaborés ultérieurement. Ils seront prêts pour octobre.

Sur invitation du provincial de Lombardie, le Conseiller a commenté pour un groupe de confrères: « Les caractéristiques de la pastorale salésienne d'après les Constitutions ». Il a ensuite rencontré le groupe des animateurs de la pastorale au niveau de la province, ainsi que le Conseil provincial, pour étudier les problèmes et les tâches qui résultent des nouvelles requêtes des jeunes.

Entre-temps deux communications ont été envoyées aux provinces à partir du dicastère. La première concerne le centenaire de la mort de Don Bosco, l'année internationale de la jeunesse et les possibilités de formation pour les confrères, au niveau mondial. La seconde donnait des informations sur les travaux en cours pour recueillir et publier les expériences concernant la pédagogie et la pastorale des jeunes marginaux ou prédélinquants.

Le dicastère a aussi étudié les réponses envoyées par 65 provinces sur la vie associative. Les résultats paraîtront dans un dossier spécial.

Un groupe d'étude, invité par le dicastère, a mis au point, au cours de deux semaines (respectivement en décembre et en juin), deux thèmes relatifs au Projet éducatif et à la communauté éducative: « Eléments et traits fondamentaux de l'expériences associative salésienne »; « La communauté éducative salésienne et le territoire ».

#### **Le Conseiller pour la Famille salésienne et pour la Communication sociale**

De janvier à juin, le Conseiller a rempli diverses fonctions.

Au début de janvier, il est en Argentine et participe au Congrès des Coopérateurs d'Argentine (La Plata

3-7 janvier), puis il rencontre les salésiens responsables de la Communication sociale.

Au Chili, il prend contact avec les délégués des coopérateurs et des anciens élèves et avec les responsables salésiens de la communication sociale (Santiago 8-11 janvier).

De retour en Europe, il prêche la retraite aux directeurs salésiens des provinces de Séville et de Córdoba, à Sanlúcar La Mayor, du 17 au 23 janvier. Suivent des rencontres avec des groupes de coopérateurs et d'anciens élèves et avec les communautés formatrices de la province de Séville.

Les 5 et 6 février: réunion des délégués des coopérateurs d'Italie.

Du 7 au 10 février, il préside le Colloque extraordinaire des présidents des Fédérations européennes des A.D.B. en vue de préparer l'Eu-robosco (11-15 septembre à Dublin) et le thème de ce Congrès: « Chômage des jeunes en Europe, et action A.D.B. ».

— 16 et 17 février: Conseil national italien A.D.B.

Du 20 au 26 février, il organise et anime la XI<sup>e</sup> semaine de la Famille salésienne (au Salesianum: annexe de la maison généralice). Le thème de la semaine: « Les Béatitudes: réflexions pour une spiritualité proposée aux jeunes ».

Pour mars, notons:

— Consulte internationale pour la Communication sociale. Etude du problème: politique du dicastère au service de la Congrégation (6-10 mars);

— Participation à la formation permanente des maîtres des novices (14 et 15 mars);

— Présidence des commissions préparant le nouveau règlement des coopérateurs;

— Contacts avec les responsables du projet cinématographique sur Don Bosco (Munich 21-23 mars);

— Rencontre nationale des jeunes coopérateurs d'Italie en vue des manifestations « jeunes » du dimanche des Rameaux avec le Pape (29-30 mars);

— Contacts avec le personnel salésien et laïque employé dans nos maisons d'édition à Turin;

— 25-27 avril: Conseil national des coopérateurs à Frascati.

En fin avril il commençait un long périple qui devait s'achever le 3 juin: Uruguay, Brésil, Pérou, Equateur, Etats-Unis, Canada, au service des différentes activités de son diocèse.

26 mai-1 juin: 4<sup>e</sup> rencontre internationale des Éditeurs salésien (West Haverstraw); y participaient 54 salésiens et laïcs. Thème développé: New Technologies for Publishers.

### Le Conseiller pour les Missions

Du 22 décembre '84 au 2 janvier '85, le Conseiller s'est rendu en Éthiopie pour témoigner aux confrères de Dilla et de Makallé (ILE-MOR) (1) de la solidarité du Conseil général et de toute la Congrégation. L'effort que ces confrères consentent pour aider la population frappée par la sécheresse et la famine est exemplaire.

Après un bref séjour à Rome, il repartait pour l'Amérique latine. Il y séjourna du 16 janvier au 7 mars prenant connaissance de la situation des missions et ranimant la flamme missionnaire dans les autres communautés. Visite des missions du territoire des Mixtèques au Mexique

(MEM) (1). Il fête la Saint François de Sales à Guadalajara avec les confrères de la ville (MEG). Départ pour le Guatemala. Visite des confrères de la ville de Guatemala puis des missions Kekchi (CAM), enfin visite des deux communautés du Panamá (CAM).

Il célèbre la Saint Jean Bosco, avec tous les missionnaires de l'Ariari et trois évêques colombiens, à Granada (COB), où une nouvelle église est consacrée. Il rencontre tous les confrères, en formation initiale, des provinces de Bogotà et de Medellin, et visite les communautés de ces deux villes.

En Équateur, il se rend successivement dans la mission amazonienne du Vicariat de Mendez, puis sur les Hauts-Plateaux à Zumbagua et à Salinas.

Au Vénézuéla, visite du Vicariat amazonien de Puerto Ayacucho et des missions du Haut Orénoque et du Rio Negro. De là il passe au Brésil en Amazonie (BMA) en suivant le Rio Uapés et le Rio Negro. C'est le diocèse de São Gabriel. Terme du voyage: Manaus. Ainsi s'achevait la visite des quatre zones amazoniennes où oeuvrent les salésiens et des trois territoires sur les Hauts-Plateaux.

Rentré d'Amérique latine, il représentait le Recteur majeur à l'intronisation de Mgr ter Schure, le 9 mars, à Bois-le-Duc.

Du 25 au 29 mars, en compagnie de don Paron (Économiste général), il présidait, à Bonn, une réunion des procureurs des missions venus de 11 pays (Europe et Amérique du Nord), en vue d'une meilleure coordination

---

(1) Les sigles désignent les provinces; cfr. l'annuaire de la congrégation, p. 7.

et d'une plus efficace collaboration en faveur des missions.

Du 19 avril au 18 mai le Père Van Looy visita nos « présences » en Afrique occidentale: Sénégal, Libéria, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Nigeria, pour se rendre compte des situations et des perspectives d'avenir de ces nouvelles fondations. Il profita de sa présence en Afrique occidentale pour pousser une pointe en Guinée (Conakry) et en Sierra Leone et y étudier la possibilité d'éventuelles présences salésiennes.

Du 29 mai au 3 juin, il visita quelques maisons de Belgique-Nord et de Belgique-Sud et raviva le souci des missions.

### L'Économe général

Le 31 janvier, en la fête de saint Jean Bosco, le Père Paron a remis les nouvelles Constitutions aux confrères de la maison généralice. Il a répété la même cérémonie à Palerme le 12 février pour les communautés de la ville réunis à Ranchibile.

Le 14 février il a convoqué à La Pisana le Conseil d'administration de l'Université salésienne pour examiner le budget de l'année '85.

Il participa à diverses rencontres concernant le « projet Colle Don Bosco », notamment à la Crocetta le 19 février avec don Bosoni, conseiller régional pour l'Italie et le Moyen-Orient, le provincial et le Conseil de la province centrale, le directeur du Colle et le recteur du sanctuaire.

Le 12 mars, réunion semestrielle des économes provinciaux l'Italie, à la maison du Sacré-Coeur, à Rome.

Du 24 au 28 mars, il est invité à Bonn, pour la réunion des procureurs des missions salésiennes.

Le 25 avril, il prend part à la fête

de la communauté provinciale (Veni-tienne-Est) qui fête ses 25 ans d'existence.

Le 8 mai, assemblée générale du Conseil d'administration de la SEI, pour l'approbation du bilan au 31 décembre 1984.

Du 11 au 27 mai, il visite en Pologne tous les chantiers salésiens. Les uns sont à peine ouverts, d'autres sont presque arrivés à leur terme. Don Paron garde de ce voyage le souvenir d'un effort courageux des confrères pour l'aménagement et le rajeunissement de leurs oeuvres au plan immobilier.

Le 26 mai il représentait le Recteur majeur à Varsovie pour le congrès national de la jeunesse salésienne polonaise.

### Le Conseiller pour l'Amérique latine, Région atlantique

Don Carlos Techera quitte Rome le 1 janvier. Arrivé à Buenos Aires il visite rapidement la province: réunion du Conseil provincial; congrès national des coopérateurs; visite des communautés SDB et FMA. Même visite à la province de La Plata. Accompagné du provincial de Buenos Aires, il visite la Patagonie australe à partir de Ushuaia jusqu'au Nord.

Le 31 janvier, fête de St. Jean Bosco, il reçoit, au cours d'une célébration, la profession de 41 novices argentins et paraguayens.

Le 16 février, il se retrouve au noviciat interprovincial de La Plata, prend contact avec les novices originaires de la province de Córdoba puis commence la visite de cette province.

A signaler, au cours de cette visite extraordinaire, le 4<sup>e</sup> congrès d'Amérique latine pour la pastorale des

jeunes (Quito 20-30 mars). Le 1 avril, début de la Conférence de La Plata à Asunción. Le 9 du mois, après la visite du scolasticat de théologie de Lapa, ouverture de la Conférence interprovinciale brésilienne. Suit la réunion des « formateurs » de tout le Brésil à Campos de Jordão.

14 avril, début de la retraite des directeurs de La Plata, prêchée par don Natali (Conseiller pour la formation) à Buenos Aires. Le 28 avril, réunion des « formateurs » de La Plata, puis nouvelle retraite de directeurs.

18 mai, fin de la visite extraordinaire, au cours de laquelle don Techera a aussi rencontré les Ordinaires des lieux, les FMA oeuvrant dans la province de Córdoba, les VDB, les Coopérateurs et les Anciens Elèves.

Les 20 et 21 mai, deuxième réunion des provinciaux brésiliens en compagnie de don Cuevas pour parler de la Famille salésienne et de la Communication sociale.

Les 23 et 24 mai don Techera assiste à Turin à la fête de Marie Auxiliatrice puis rentre à Rome pour accompagner, le 25 mai, les nouveaux cardinaux salésiens.

#### **Le Conseiller pour l'Amérique latine, Région « Pacifique-Caraïbes »**

Le Conseiller fit d'abord une brève visite aux Antilles pour s'entendre avec le provincial concernant la constitution du Conseil provincial.

Il commença alors la visite « extraordinaire » par la province du Mexique-Nord dont le siège est à Guadalupe. Il y demeura jusqu'au 15 mars.

En compagnie de don Vecchi et de don Techera il participa à la réunion sur la pastorale salésienne au

niveau du continent sud-américain. Il prit contact ensuite avec les missions du vicariat apostolique de Mendez: Macas, Sucúa, Sevilla Don Bosco, Taisha, Wapuik, Yaupí, Santiago, Gualaquiza et Bomboiza.

Il reprit la visite du Mexique-Nord jusqu'au 25 avril.

Il parcourut rapidement les provinces du Chili, du Pérou, et de la Bolivie, en s'intéressant surtout aux communautés formatrices, aux Conseils provinciaux et aux diverses commissions qui travaillent dans nos provinces.

Il passa les 7 derniers jours au Vénézuéla où il rencontra le provincial et visita notamment la nouvelle école agricole de Barinas. Le 30 mai il rentra à Rome.

#### **Le Conseiller régional pour l'Asie**

Parti de Rome le 11 janvier il commença la visite « extraordinaire » par la Thaïlande: réunion du Conseil provincial et des délégués provinciaux; 11<sup>e</sup> réunion des directeurs de l'Extrême-Orient (Corée, Japon, Hongkong, Thaïlande, Philippines) à Manille (21 février-2 mars). Étude des nouvelles Constitutions, avec l'aide de don Vecchi. La visite en Thaïlande dura du 11 janvier au 18 mars. Brève visite à Hongkong.

Le Conseiller passa rapidement à Calcutta et rencontra le nouveau provincial don Sebastian Alancheril, puis il partit à Nouvelle Delhi où il présida la Conférence interprovinciale des Indes. C'est là que fut décidée la fondation d'un centre de formation permanente pour toute l'Inde, et l'organisation annuelle d'un cours de formation pour les coadjuteurs (Constitutions art: 116, 2 et Règlements généraux, art. 98). La Conférence a aussi décidé de constituer

une commission chargée d'étudier le problème de l'inculturation dans l'enseignement de la philosophie. Les provinciaux se sont engagés à envoyer chaque année, en Afrique de l'Est, un prêtre ou un coadjuteur profès perpétuel.

En avril le P. Panakezham a visité quelques communautés de la province de Madras, et entre autres le nouveau noviciat de Coimbatore (36 novices cette année).

En dernier lieu, visite au Sri Lanka et à Bangalore où il prêcha deux retraites aux confrères. Rencontre avec le nouveau provincial don Giuseppe Thekedathu. Visite du noviciat et du « postnoviciat » de Nasik, province de Bombay.

#### **Le Conseiller pour la Région anglophone**

De janvier à mai le P. McPake a visité toutes les provinces de la Région sauf l'Afrique du Sud.

La visite poursuivait des buts différents selon les provinces. En Australie, par exemple, le Père a présidé une réunion de tous les confrères pour réfléchir avec eux aux nouvelles Constitutions. Visite aux Samoa où travaillent quelques confrères missionnaires d'Australie.

Départ pour les U.S.A.; communication de la nomination par le Recteur majeur des nouveaux provinciaux. Diverses conférences dans les communautés formatrices.

La plus grande partie de la mission du Conseiller se déroula en Angleterre pour la visite « extraordinaire » (2 février-18 mai). Ce séjour fut seulement interrompu le temps d'une semaine consacrée à visiter le Libéria où se trouvent des confrères de Grande-Bretagne.

Avant de rentrer à Rome, brève visite à Dublin, puis aux maisons salésiennes de l'île de Malte.

#### **Le Conseiller régional pour l'Europe et l'Afrique centrale**

Dès qu'il fut déchargé de ses fonctions précédentes, le P. Dominique Britschu prit personnellement contact avec les provinces de la Région. Des rencontres eurent lieu à diverses occasions (réunions de Conseils provinciaux, célébrations...) et furent très utiles, encore que trop brèves. Ce fut d'ailleurs par manque de temps et à cause d'une série de contretemps que le Conseiller dut renoncer à plusieurs rendez-vous en Autriche, en Allemagne et en Yougoslavie.

Le séjour en Afrique centrale fut plus long. En mai, il visita les confrères du Zaïre, du Rwanda et du Burundi et prit contact avec diverses autorités ecclésiastiques, avec des communautés religieuses et des groupes de coopérateurs.

De retour à Rome, il trouva sur son bureau une petite montagne de lettres (environ 300); la plupart étaient des réponses à la consultation organisée en vue du choix du nouveau provincial de Munich.

#### **Le Conseiller pour la Région ibérique**

Du 13 janvier au 19 mars le P. José Rico a fait la visite « extraordinaire » du Portugal qui compte environ 200 confrères: au cours de cette visite il s'est aussi rendu au Cap Vert. La visite au Mozambique et à Macao est renvoyée à plus tard. Le 2 mars, rencontre avec les confrères coadjuteurs à Fatima: journée de prière et de réflexion sur la

pastorale des vocations, aux pieds de la Vierge, patronne du Portugal.

21 mars, début de la visite « extraordinaire » de la province de Bilbao (260 confrères): elle se termina le 31 mai par la réunion des directeurs. Cette visite comporta aussi un voyage en Afrique, en République du Bénin, où la province compte 3 maisons.

Durant la semaine de Pâques le Conseiller accompagna le Recteur majeur qui visitait trois provinces, et remettait les nouvelles Constitutions aux confrères espagnols en la personne des provinciaux (10 avril).

Parmi les activités du dernier mois relevons celles qui avaient une importance nationale: 29-30 avril, Conférence interprovinciale à Madrid. Le 5 mai, à Séville, conférence à l'occasion de la XVIII<sup>e</sup> assemblée provinciale des associations de Marie Auxiliatrice; l'assemblée coïncidait avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Triana. Le 1 juin: congrès national des coopérateurs salésiens.

#### **Le Conseiller pour l'Italie, la Suisse et le Moyen-Orient**

Après avoir participé à la réunion des provinciaux FMA et provinciaux SDB d'Italie et avoir présidé la Conférence des provinciaux salésiens italiens (CISI), le P. Bosoni reprenait le 15 janvier la visite « extraordinaire » de la province centrale qui le retint jusqu'au 23 février.

Le 25 février il participe à Rome à une réunion au niveau national sur les écoles supérieures. Le 26 il parle aux « formateurs » sur le thème de la méditation.

Du 27 février au 20 mai, visite extraordinaire de la province de Véronne.

Les 9 et 10 mars, il préside à Rome la réunion extraordinaire des provinciaux d'Italie concernant la mixité à l'école. Du 28 mars au 9 avril, retraite avec les provinciaux italiens en Terre Sainte.

Du 21 au 23 mai: consultation pour la nomination du nouveau provincial de la province centrale. Du 25 au 28 mai le P. Bosoni préside à Frascati la Conférence interprovinciale italienne qui traite les thèmes suivants: la Famille salésienne; la pastorale des vocations. Du 28 mai au 1 juin, rencontre avec les communautés de la province de Rome en vue de la nomination du nouveau provincial.

#### **Le Délégué du Recteur majeur pour la Pologne**

La principale occupation du P. Dziędziel fut la visite extraordinaire de la province de Cracovie (Pologne du Sud).

Outre cette visite, il se rendit dans toutes les communautés formatrices des 4 provinces polonaises et dans les deux noviciats des FMA. Il participa aux divers congrès des groupes de la Famille salésienne. Il faut souligner l'important Congrès de la jeunesse, organisé à Varsovie par la province de Łódź (Pologne de l'Est), pour tous les jeunes de ses maisons. Y participèrent aussi de nombreuses délégations des autres provinces et de la Famille salésienne de toute la Pologne.

Les moments les plus riches pour l'animation salésienne furent les réunions de la Conférence interprovinciale.

Le Délégué accompagna ensuite le P. Paron, Économe général pour une visite complète des oeuvres salésiennes de Pologne.

### 5.1 Nouveaux Cardinaux Salésiens

Dans le Consistoire du 25 mai 1985, le Pape Jean-Paul II a agrégé au collège cardinalice, 28 nouveaux cardinaux. Trois d'entre eux sont salésiens.

Nous nous réjouissons de l'estime et de la confiance que le Saint-Père a témoignées à nos trois confrères. Nous les accompagnons de nos vœux fraternels dans les responsabilités nouvelles et le service qui leur sont confiés. Et nous prenons conscience de « l'invitation concrète à la docilité, à la collaboration et à l'union au Successeur de Pierre » qui est adressée à toute la Société salésienne (extrait d'une interview accordée par le Recteur majeur).

Veuillez trouver ci-après une brève notice biographique des nouveaux cardinaux.

#### 1. LE CARDINAL ALFONS M. STICKLER

Né le 23 août 1910 à Neunkirchen (Niederösterreich, diocèse de Vienne) de Michel Stickler et Thérèse Schechner, il entre à 11 ans au collège salésien de Vienne III.

À la fin du noviciat à Ensdorf (Allemagne), il émet les premiers vœux religieux dans la congrégation salésienne le 15 août 1928. Après le stage pratique, il suit les cours de théologie, d'abord à Benediktbeuern (Allemagne), puis à la Crocetta (Turin) et enfin à Rome où il est ordonné prêtre le 27 mars 1937 dans la basilique romaine de Saint Jean de Latran.

En 1940 il obtient le doctorat « in utroque jure » à l'Université du Latran et est nommé professeur de droit canonique au « Pontificio Ateneo Salesiano » (approuvé le 3 mai 1940) installé d'abord à Turin puis à Rome.

De 1953 à 1958 il est doyen de la Faculté de Droit canonique et de 1958 à 1966 Recteur Magnifique du « Pontificio Ateneo Salesiano ».

Au terme de ce rectorat, il est nommé Président de l'Institut Pontifical de Haute Latinité, annexé au « Pontificio Ateneo Salesiano », charge qu'il assume jusqu'en 1968.

Il reprend ensuite son enseignement ordinaire. Bientôt Sa Sainteté le Pape Paul VI l'appelle à travailler à la Bibliothèque Apostolique Vaticane (25 mars 1971).

Le 8 septembre 1983 Jean-Paul II le nomme Pro-Bibliothécaire du Saint-Siège. Le Pape lui-même le sacre évêque dans la Chapelle Sixtine le premier novembre de la même année, en qualité d'archevêque titulaire de Bolsena.

Nommé le 7 juillet 1984 Pro-Archiviste du Saint-Siège, il est élevé à la pourpre cardinalice par S. S. Jean-Paul II le 25 mai 1985 et nommé Bibliothécaire et Archiviste du Saint-Siège.

#### 2. LE CARDINAL ROSALIO JOSÉ CASTILLO LARA

Né à San Casimiro (diocèse de Maracay, Vénézuéla) le 4 septembre 1922 de Rosalio Castillo et de Guille-

mine Lara, il entre en 1934 au collège salésien de Valencia.

Après les études secondaires et une fois terminé le noviciat à Usaqué, il fait sa première profession salésienne le 18 janvier 1942. Après les études de théologie à Mosquera (Colombie), il est ordonné prêtre à Caracas le 4 septembre 1949.

Il passe un an au collège de Los Teques en qualité de conseiller scolaire, puis est envoyé à la Crocetta (Turin) pour y suivre les cours de droit à la faculté du « Pontificio Ateneo Salesiano ». Il y trouva parmi ses professeurs le Cardinal Stickler...

Les études de droit achevées, il rentre au Vénézuéla et est nommé professeur au scolasticat de philosophie de Caracas-Altamira. Mais bientôt il est appelé à enseigner à la Faculté de Droit canonique du « Pontificio Ateneo Salesiano », d'abord à Turin puis à Rome quand le P.A.S. y est transféré. Cet enseignement couvre les années 1954-1965.

Il rentre au Vénézuéla en 1965 et presque aussitôt est nommé provincial de Caracas (1966). L'année suivante (1967), il est appelé à faire partie du Conseil supérieur de la Congrégation salésienne, en qualité de Conseiller régional pour l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie, le Pérou, et le Chili; il occupe cette charge jusqu'en 1971, année du Chapitre général spécial, au cours duquel il est élu Conseiller pour la pastorale des jeunes.

Le 26 mars 1973 Sa Sainteté Paul VI le nomme évêque titulaire de Precausa et Coadjuteur avec droit de succession de Mgr José León Rojas Chaparro, évêque de Trujillo au Vénézuéla. La consécration épiscopale a lieu le 24 mai de la même année.

Deux ans plus tard, le 21 février 1975, Paul VI l'appelle en Italie en

qualité de secrétaire de la Commission pontificale pour la révision du code de droit canonique.

Le 26 mai 1982, en conclusion de la révision du nouveau code, Jean-Paul II le promeut archevêque et le nomme pro-président de la Commission pontificale pour l'interprétation authentique du code.

Le 25 mai 1985 il est élevé à la dignité de cardinal de la Sainte Église et nommé président de la Commission pontificale pour l'interprétation authentique du code de droit canonique.

### 3. LE CARDINAL MIGUEL OBANDO BRAVO

Né le 2 février 1926 à La Libertad (Chontales, prélatrice de Juigalpa, suffragante de Managua au Nicaragua) de Antoine Obando et Nicole Bravo, il entre à l'âge de 16 ans au collège salésien de Granada.

Les études secondaires terminées, il opte pour la vie salésienne et entre au noviciat de Ayagualo (El Salvador) et fait profession le 31 janvier 1950.

Après les deux années de philosophie et le stage pratique il commence la théologie à Guatemala. Au cours des deux dernières années il compte parmi ses professeurs l'actuel archevêque de San Salvador, Mgr Rivera Damas.

Les études ecclésiastiques achevées, il est ordonné prêtre le 10 août 1958 à Antigua Guatemala puis est envoyé au juvénat-noviciat salésien de Ayagualo (El Salvador). Durant les premières années il remplit la charge de conseiller scolaire; le 23 janvier 1962 il est nommé directeur de la communauté.

L'année suivante, les aspirants sont transférés à Planes de Renderos et il les suit, toujours en qualité de directeur, jusqu'au jour — le 18 janvier 1968 — où il est nommé évêque titulaire de Puzia di Bizacena et auxiliaire de Mgr Octavio José Calderon y Padilla, évêque de Matagalpa (Nicaragua). La consécration épiscopale a lieu à Matagalpa le 31 mars 1968.

Le 16 février 1970 il est transféré, avec le titre d'archevêque, au siège métropolitain de Managua (Nicaragua).

Jean-Paul II l'élève à la pourpre cardinalice le 25 mai 1985.

## 5.2 Commission Centrale pour les Archives Salésiennes

*Le Recteur majeur, par sa lettre du 24 mai 1985, adressée au Secrétaire général, a créé une Commission centrale pour les archives de la congrégation salésienne et a approuvé « ad experimentum » (pour deux ans) le « Règlement des Archives salésiennes centrales » dont le siège se trouve à la maison généralice à Rome (Règlement récemment révisé).*

### 5.2.1. Lettre du Recteur majeur concernant les Archives centrales, ainsi que les autres archives de la congrégation

Cher don Maraccani,

Dans le cadre de la modernisation des bureaux de la Direction générale, que votre prédécesseur avait commencée avec bonheur, et que vous et vos collaborateurs poursuivez avec ténacité, la mise en ordre et le clas-

sement ainsi que l'informatisation des Archives centrales (et des autres archives de la congrégation) sont à peine ébauchés.

L'importance de nos Archives centrales pour l'histoire et la vie de la congrégation, ainsi que de la famille salésienne, n'échappe à personne. C'est d'ailleurs une ancienne tradition, chez nous, d'apporter un soin particulier à la conservation du patrimoine documentaire de la congrégation. C'est pourquoi j'ai voulu donner une nouvelle impulsion et poursuivre l'effort commencé, voici plusieurs années déjà, quand nous avons réalisé différents projets importants, comme par exemple la mise sur microfiches du « Fonds Don Bosco ».

À cet effet, j'ai donné des directives pour que le personnel, affecté à ces importantes activités, soit renforcé, et j'ai choisi, comme directeur des Archives centrales salésiennes, notre confrère don Raphaël Farina. J'espère qu'il pourra apporter à ce secteur l'aide de sa compétence, au moins pour quelques années.

J'espère aussi que la solution des problèmes propres aux Archives centrales servira à résoudre ceux des autres archives de la congrégation. Ces archives mineures ont de l'importance pour l'histoire de la congrégation et des Églises locales. Toutes les archives des provinces et des maisons ont leur importance; elles doivent être conservées avec soin et en conformité avec les règles du traitement des archives. Il faudra parfois reconstituer entièrement les collections d'archives, sans oublier les archives des institutions se rattachant à nos oeuvres ou à nos activités.

Toutes ces considérations nous ont amené à constituer une Commission

centrale qui aura pour objectif la bonne gestion des archives dans toute la congrégation. J'ai jugé bon d'appeler à en faire partie: le Vicaire général, qui en est le président, l'Économiste général, le Secrétaire général, le Directeur des Archives centrales et le Directeur de l'Institut d'histoire salésienne.

Je joins à la présente lettre le Règlement des Archives centrales. J'entends l'approuver présentement « ad experimentum » pour deux ans, à compter de cette date.

Par cette lettre, j'entends aussi déclarer les Archives salésiennes centrales accessibles à tous les chercheurs et particulièrement aux salésiens, pour autant que, se conformant aux normes prévues, ils en fassent la demande, mais non pour des recherches portant sur les années après 1931, année du décès du vénéré don Philippe Rinaldi, quatrième successeur de Don Bosco.

Je vous prie de vous appliquer personnellement, et avec tous vos collaborateurs, à exécuter fidèlement, et à réaliser toutes les dispositions du règlement ci-joint.

Que la protection de Don Bosco vous accompagne!

Agréés les vœux de succès de votre très affectionné,

**Don E. Viganò**  
*Recteur majeur*

Rome, 24 mai 1985

R.P. Maraccani  
Secrétaire général  
Via della Pisana, 1111  
00163 Rome

## 5.2.2. Règlement des Archives Salésiennes Centrales

### I. Les Archives Salésiennes Centrales

1. Les Archives salésiennes centrales, dûment équipées à cet effet, recueillent tous les actes et documents concernant le gouvernement central de la Société salésienne de saint Jean Bosco. Elles sont administrées par un Bureau spécial, en dépendance du Secrétaire général de la Société salésienne (Const., art. 144).

2. Elles sont principalement et avant tout au service du Recteur majeur, de son Conseil, et des dicastères qui ensemble forment la Direction générale. Toutefois elles sont aussi accessibles aux chercheurs pour autant qu'ils en fassent la demande, dans les conditions mentionnées ci-après.

3. §1. Le Recteur majeur avec son Conseil en garde le gouvernement et l'administration générale et l'exerce en prescrivant des règlements, en nommant les agents, en couvrant les frais d'entretien et d'extension.

§2. Le Recteur majeur assure la gestion des Archives par l'intermédiaire de la *Commission des Archives*; pour l'administration habituelle, il utilise les conseils et s'en remet aux bons soins du Directeur des Archives, qui, sous la responsabilité du Secrétaire général, dirige un Bureau spécial.

### II. Gouvernement et Administration

4. Au terme de chaque année civile, la *Commission des Archives* se réu-

nit pour approuver le budget prévisionnel des Archives salésiennes centrales et les plans de gestion de l'année qui s'ouvre ainsi que les priorités qui s'imposent.

5. §1. Le Secrétaire général à la responsabilité générale des Archives. Il veille en particulier à établir des liaisons fonctionnelles et à coordonner les travaux où sont impliqués, d'une part le bureau des Archives et, d'autre part, les divers secteurs dépendant du Secrétaire général, à savoir: le bureau du protocole, le bureau juridique, le bureau des statistiques, le bureau de la documentation photographique, la bibliothèque historique de la maison générale, le bureau du relevé des publications salésiennes, et le secrétariat général.

§2. Les rapports entre les divers dicastères de la Direction générale d'une part et le bureau des Archives d'autre part, sont aussi de sa compétence, notamment pour tout ce qui regarde la conservation, le classement des archives courantes relevant de ces dicastères, ainsi que le dépôt annuel de leurs documents et celui qui a lieu tous les six ans.

6. §1. L'administration courante du bureau des Archives revient au directeur. Il est nommé « ad nutum » par le Recteur majeur après avis du Conseil général et du Secrétaire général.

§2. La compétence des différents Supérieurs et des Bureaux de la Direction générale restant sauve, le directeur a autorité sur tout le personnel affecté aux archives et leur distribue le travail; il organise la publication des documents, fait les acquisitions et prend toutes les mesures qui assurent une bonne administration; il répond ou donne suite

aux demandes de consultation des archives, aux demandes d'information, de reproduction de documents, et à toutes les demandes de permissions spéciales.

7. Le directeur garde les clefs des archives et en donne l'usage au personnel affecté aux archives. Il fait observer le Règlement. Il tient la chronique des événements les plus importants et en réfère aux Supérieurs compétents.

8. §1. Normalement le directeur, dans l'accomplissement de ses devoirs, se fait aider par un vice-directeur.

§2. Le vice-directeur, outre ce qui est prescrit par les articles précédents, est particulièrement chargé de distribuer journallement et de surveiller le travail du personnel. De plus, il exerce une surveillance sur la salle d'étude ou de consultation, veille à ce que les chercheurs et les consultants inscrivent leur nom au registre voulu; il prépare aussi les éventuelles permissions, conserve les demandes de consultation, veille à ce que le service procède avec ordre et rapidité et à ce que le matériel revienne en temps voulu et soit remis en place.

### III. *Les archivistes*

9. Le personnel affecté aux Archives centrales est choisi par le Recteur majeur sur avis du Secrétaire général et du Directeur des Archives. Les personnes externes est engagé par l'Économiste général, sur avis des mêmes.

10. A son entrée en fonction tout archiviste prêtera serment, en présence du Secrétaire général, de gar-

der le secret sur la documentation des archives secrètes, des archives courantes et des archives « de dépôt ». cfr. art. 15-16), selon les prescriptions du Droit commun et du Droit canon.

11. Le personnel des Archives a pour tâches principales: la mise en ordre, le classement de la documentation qui se trouve aux Archives; il en dresse l'inventaire, la codifie et l'informatise.

12. Pour être à même de remplir ces tâches, il est nécessaire que les archivistes possèdent une formation adéquate. Ils s'efforceront de continuer à se former en fréquentant des cours et des congrès et en lisant les publications spécialisées en la matière.

13. Tous les six ans, à l'occasion de la visite canonique de la maison généralice, les problèmes concernant la préparation, la formation et la relève du personnel seront exposés au Supérieur. A cet effet un rapport détaillé sera dressé qui aura été préalablement étudié et discuté par tous les salésiens affectés aux Archives.

14. Les archivistes observeront le mode et le temps de travail fixés par le directeur ou par le vice-directeur des Archives et ils n'accepteront aucune autre charge qui les détournerait de leur emploi à temps plein au service des Archives.

#### IV. *La consultation des Archives*

15. §1. Le matériel documentaire des Archives salésiennes centrales, a été divisé, pour des raisons pratiques, en quatre sections: — les archives historiques; — les archives de « dépôt »; — les archives courantes;

— les archives secrètes (affaires réservées).

§2. Les archives historiques comprennent les documents (rangés, classés, codifiés, et mis sur fiches) accessibles aux chercheurs jusqu'à une année déterminée, fixée par le Recteur majeur et son Conseil, les droits des personnes en vie restant saufs.

§3. Les archives de « dépôt » sont tous les documents en attente d'être traités.

§4. Les archives courantes comprennent tous les documents provenant des différents bureaux de la Direction générale. Elles ne font pas partie des archives historiques, et sont déjà rangées, classées, mises sur fiches et informatisées.

§5. Les archives secrètes sont mises à part et soustraites à toute consultation (cfr. Code de droit canon, can. 489-490).

16. Les archives historiques et les archives courantes ne sont pas dans des locaux séparés parce que le matériel d'archives qui leur est destiné leur est souvent commun. Les archives en dépôt et les archives secrètes sont bien séparées des deux catégories précédentes.

17. §1. Les droits des personnes encore en vie restant saufs, tous les documents des archives historiques peuvent être consultés par les chercheurs. Les documents des archives courantes et des archives de « dépôt » qui concernent la préparation et le déroulement des Chapitres généraux de la Société salésienne peuvent être consultés par les salésiens qui en ont reçu du Recteur majeur l'autorisation expresse.

§2. Les dicastères de la Direction générale peuvent consulter les

archives courantes et les archives de « dépôt ». Ils doivent introduire une demande sur un formulaire spécial après avoir obtenu l'accord du Secrétaire général et uniquement pour traiter les problèmes qui regardent le dicastère en question.

18. La consultation des documents d'archives a lieu dans une salle spéciale. Il est sévèrement défendu à quiconque, excepté au personnel affecté aux archives, d'accéder aux locaux où les archives sont en dépôt ou en traitement.

19. La salle de consultation est ouverte aux chercheurs, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 juillet, chaque jour ouvrable, de 8.30 h. à 12.30 h. excepté: le 2 novembre, les vacances de Noël (23 décembre-6 janvier), les vacances de Pâques (du lundi qui suit les Rameaux au mardi après Pâques) et les fêtes de Marie Auxiliatrice (24 mai) et de saint Jean Bosco (31 janvier).

20. Sont admis à consulter les archives, les chercheurs qui en font la demande, sur un formulaire spécial, au directeur des Archives. Ils devront présenter aussi une lettre de recommandation émanant de leur supérieur religieux ou académique (sauf si eux-mêmes occupent ces charges), ou de tout autre personnage officiel en mesure de donner toute garantie. La durée de validité de la lettre de recommandation sera déterminée par le signataire de la lettre; elle ne peut en aucune manière être supérieure à une année.

21. La distribution des documents d'archives aux chercheurs commence une demi-heure après l'ouverture des locaux, et cesse une demi-heure avant leur fermeture.

22. §1. Aucun document ou partie de

document ne peut être emporté des locaux d'archives pour quelque motif que ce soit, ni par les chercheurs, ni même par le personnel affecté aux archives. Pour la reproduction des documents, les Archives disposent des appareils voulus.

§2. Font exception à la règle établie au §1. les cas suivants:

a) les documents à l'usage des dicastères de la Direction générale qui proviennent des archives de « dépôt » ou des archives courantes et qui portent sur les six dernières années à compter de la date de la demande (celle-ci devant être faite sur un formulaire spécial);

b) pour la reproduction de documents que, au jugement du directeur des Archives, les appareils des Archives ne pourraient pas réaliser;

c) pour des expositions de documents, dont l'importance, au point de vue civil ou ecclésiastique, aura été reconnue par le Recteur majeur.

En dehors de ces cas, un document pourra être momentanément emporté, pour une raison exceptionnelle, jugée telle par le Recteur majeur.

23. Dans chaque dossier, carton ou volume des archives, se trouve une feuille ou une série de feuilles spéciales, sur lesquelles l'archiviste notera soigneusement le nom de l'usager qui consulte le document en question, le numéro de protocole de la demande, la date de la sortie et de la rentrée du document, la signature de l'usager, la référence complète et le type de document consulté.

24. A l'entrée de la salle de consultation sera déposé un registre sur lequel chaque jour, à la suite de la date du jour, seront inscrites l'heure d'entrée et de sortie du personnel

affecté aux Archives et des consultants. Chacun devra apposer sa signature.

25. La tâche principale des archivistes est de prendre soin des documents, de les ranger, de les classer, de les mettre sur fiche, de les consigner aux dicastères de la Direction générale qui introduisent une demande en règle. Tout cela exige l'emploi à temps plein. Les possibilités des archivistes restent donc limitées, si bien que toutes les demandes ne pourront pas toujours être satisfaites le jour même où elles sont introduites; de plus le personnel n'est pas disponible pour assister les usagers de manière continue.

26. §1. La reproduction des documents aux fins d'étude est admise, par photocopie, microfilm ou microfiche. La reproduction dans des publications, soit en fac-simile soit en photo ou comme illustration, requiert au préalable l'autorisation écrite du directeur des Archives et la citation des Archives d'origine dans la publication, avec l'engagement d'en fournir une copie aux Archives salésiennes centrales.

§2. La reproduction de fonds entiers ou de parties notables d'un fonds ou de tout ensemble important de documents n'est pas permise. Dans des cas particuliers, et pour des instituts ou des organismes, l'autorisation sera demandée au Recteur majeur.

27. §1. Le directeur peut délivrer des certificats de copie conforme, soit sur papier libre soit sur papier timbré, pour des reproductions par photocopie ou par tout autre procédé, de tout manuscrit et de tout texte imprimé.

§2. C'est le droit des personnes

concernées d'obtenir, personnellement ou par procureur, la copie authentique manuscrite ou photocopie des documents qui de leur nature sont publics et qui regardent leur situation personnelle (CIC can. 487 §2).

## V. *Organisation des Archives*

28. §1. Les archives sont rangées et classées dans la plupart des cas une par une. Elles portent le cachet des Archives; elles sont rassemblées dans des boîtes uniformes et numérotées.

§2. Chaque document ou volume reçoit un numéro de code de classement qui renvoie à la « Liste des titres » propre aux Archives centrales salésiennes. Il en est fait mention dans un appendice au présent règlement. Au numéro de classement s'ajoute un numéro de localisation. Il renvoie aux étagères, aux armoires, aux boîtes ou aux cartons où se trouve le document.

§3. Pour le matériel autre que les livres ou imprimés, les indications dont question ci-dessus sont inscrites sur un carton qui est attaché à l'objet. Il doit être lisible sans pour autant nuire à l'esthétique. Là où des raisons pratiques ou esthétiques le conseillent, la localisation peut être marquée directement sur l'objet, à l'endroit et avec les moyens que l'on jugera les plus adaptés.

29. Chaque boîte ou volume doit posséder la liste des documents qu'il contient. Les listes de toutes les unités présentes aux Archives, mises ensemble, forment la « Liste générale » des Archives.

30. Chacun des objets dont il est fait mention à l'article 29 doit porter le cachet des Archives:

a) au verso du frontespice; et, à défaut de frontispice, sur la première page; et en outre sur une ou plusieurs pages prévues du volume ou de l'opuscule;

b) au verso de chaque table détachée du texte imprimé ainsi qu'au verso de chaque page enluminée ou manuscrite;

c) au recto de toute feuille isolée;

d) sur le carton attaché à l'objet faisant partie du matériel autre que les livres ou les imprimés.

31. Les feuilles volantes, les opuscules de moindre importance, les imprimés, les desseins, les photographies, même non reliés, mais qui peuvent constituer une série, peuvent être codifiés et mis sur fiche par groupes, selon le contenu et selon le format, tout en observant la règle qui veut qu'on leur donne un titre approprié par groupe.

32. Le Bureau des Archives doit posséder:

a) un inventaire ou un fichier topographique; un inventaire ou un fichier par type de document ou d'objet conservé aux archives;

b) un fichier alphabétique, et un fichier par sujet des livres et des périodiques utilisés par les archivistes et de ceux mis à la disposition des chercheurs dans la salle de consultation;

c) un inventaire topographique de tout le mobilier et du matériel des Archives.

33. §1. Le vice-directeur conservera:

a) les demandes de consultation (Modèles ASCO 1 et ASCO 4), les demandes de prêts (Modèle ASCO 3) et

de reproduction (Modèle ASCO 8), classées d'après le numéro de protocole ou par ordre alphabétique des noms des requérants;

b) le registre du protocole des demandes susdites;

c) le registre des présences;

d) la liste des documents égarés ou soustraits aux Archives.

§2. Il aura un registre à part pour la comptabilité et il assurera la tenue du protocole de la correspondance à l'arrivée et au départ.

34. Chaque année, durant le mois de juillet, les archives n'étant pas accessibles aux chercheurs, on procédera à la révision au moins partielle des archives, en contrôlant les inventaires et les registres.

35. On mettra à la disposition des chercheurs l'Indicateur des Archives centrales salésiennes, c'est-à-dire la description sommaire de celles-ci, à savoir: la formation, l'histoire, les fonds avec leur description et leur importance, la « Liste des titres », le règlement et les indications pratiques pour la recherche des documents et pour leur reproduction.

36. Le transfert du matériel à partir des bureaux de la Direction générale vers les Archives se fait normalement entre le mois de juillet et le mois d'octobre de chaque année; ce transfert se fera de manière plus complète et plus systématique au bout des six années de fonctionnement du Conseil général en charge. Aucun document ne peut être conservé au-delà de 12 ans dans les dicastères.

37. §1. Le transfert a lieu quand sont terminées les opérations d'élimination des documents jugés sans intérêt et des doubles. Ce travail est

réalisé dans les bureaux respectifs de la Direction générale et d'après les conseils du personnel des Archives.

§2. Pour ce qui concerne l'élimination du matériel arrivant aux Archives centrales, mais non à partir des bureaux de la Direction générale, les documents seront divisés en trois catégories: a) les documents à éliminer illico sans discussion; b) les documents à mettre sur microfilms puis à éliminer; c) les documents à éliminer à des dates fixes ou à fixer.

38. Chaque année seront détruits les documents qui regardent les causes criminelles en matière de moeurs, si les coupables sont morts ou si ces causes ont été closes, depuis dix ans, par une sentence de condamnation. On conservera toutefois un bref résumé des faits avec le texte de la sentence définitive (CIC, can. 489 §2).

## VI. Disposition finale

39. §1. Pour tout ce qui n'a pas été prévu par les articles du présent règlement, on s'en triendra aux dispositions du code de droit canonique, aux constitutions et aux règlements généraux de la Société salésienne et aux dispositions du Saint-Siège.

§2. Dans les cas douteux, le Recteur majeur décide d'autorité après avoir entendu le Secrétaire général et le Directeur des Archives.

Rome, le 17 mars 1985

## 5.3 Don Bosco et le Concile Vatican I (Lettre inédite)

*Nous publions une lettre inédite de Don Bosco conservée dans les « Acta S.S. Concilii Vaticani » aux Archives vaticanes.*

*La lettre, adressée au Secrétaire du Concile Vatican I, montre l'intérêt que Don Bosco portait à ce grand événement ecclésial et prouve son amour de l'Église autant que sa disponibilité au service du Saint-Siège.*

Turin, 22 novembre 1869

Excellence Révérendissime,

Dans la nécessité d'avoir des éclaircissements concernant la participation au prochain concile oecuménique, je me permets, à ce sujet, de vous adresser, Excellence Révérendissime, une humble requête. La voici en peu de mots.

J'ai appris par différentes lettres et il m'a été affirmé par des amis que les Supérieurs généraux des ordres religieux, approuvés définitivement et jouissant de la juridiction, étaient admis au prochain concile; je n'ai pas pu savoir si les congrégations ecclésiastiques sont du nombre.

Je suis effectivement Supérieur général de la congrégation dite *Société de S. François de Sales* approuvée définitivement et jouissant de la juridiction, avec voeux simples mais perpétuels et réservés au Saint-Siège.

Si cela pouvait être un effet de votre bonté, Excellence, de me faire parvenir un mot qui me précise si la dite société fait partie du groupe admis ou non, vous me feriez une vraie faveur. Je ne voudrais manquer en rien en ce qui peut tourner à l'honneur du Saint-Siège, comme je ne voudrais pas non plus avancer

un mot là où je ne devrais pas m'ingérer.

Assuré que vous voudrez bien m'excuser pour le dérangement que je vous cause, je vous souhaite les bénédictions du ciel pour votre santé et votre bonheur tandis que je me professe avec une profonde gratitude, de V.E. Rév.me.

Votre très obligé serviteur

JEAN BOSCO, prêtre

A son Excellence Rév.me  
Mgr Fessler, évêque de S. Hippolyte  
Secrétaire du Concile Oecuménique  
Vatican  
Borgo Nuovo - Rome

R. 29 novembre: Respon. quod Superiores Generales Congregationum Ecclesiastic. in quibus non nisi vota simplicia, etsi fuerint perpetua et S. Sedi reservata, emittantur juxta normas generales ad Synodum Oec.um non admittantur.

## 5.4 Confrères défunts 2e liste

« La foi au Christ ressuscité soutient notre espérance et maintient vivante la communion avec nos frères qui reposent dans la paix du Christ. Ils ont dépensé leur vie dans la congrégation et plusieurs ont souffert même jusqu'au martyre par amour du Seigneur... Leur souvenir nous encourage à poursuivre notre mission dans la fidélité » (Const. 94).

NOMS	LIEU DE DÉCÈS	DATE	ÂGE	PROV.
<b>P. Bacchiarello Giuseppe</b>	Shillong	09.05.85	78	ING
<b>P. Barucci Giovanni</b>	Kotagiri	26.04.85	79	INK
<b>P. Bonamigo Antonio</b>	Alexandrie (Egypte)	16.04.85	82	MOR
<b>P. Bonello Mario</b>	Turin	20.04.85	71	ISU
<b>P. Bonilla Luis</b>	Medellin	23.02.85	90	COM
<b>P. Bordin Ubaldo</b>	Port Chester	25.11.84	75	SUE
<b>P. Breen Patrik</b>	Limerick	29.05.85	88	IRL
<b>P. Buazzelli Rinaldo</b>	Latina	6.04.85	60	IRO
<b>P. Caluwé Charles</b>	Groot-Bijgaarden (Belgique)	31.05.85	40	BEN
<b>P. Cerrano Aldo</b>	Vallecrosia (Italie)	24.04.85	62	ISU
<b>P. Cofalka Franciszek</b>	Rózanystok	27.05.85	87	PLE
<b>P. Correnzia Albert</b>	Shillong	15.05.84	78	ING
<b>L. Dalla Riva Silvio</b>	Maroggia (Suisse)	5.04.85	76	INE
<b>P. Del Favero Giuseppe</b>	Mogliano C. (Italie)	22.04.85	89	IVE
<b>P. De Muru Benito</b>	Santa Cruz	22:11.84	61	BOL
<b>L. Drózd Wladyslaw</b>	Szczyrk	23.02.85	75	PLS
<b>L. Duarte Antonio</b>	Porto	12.12.84	70	POR
<b>P. Fekete József</b>	Gamás	4.05.85	75	UNG
<b>L. Glesson Anthony</b>	London, Battersea	5.05.85	75	GBR
<b>P. Hernandez Alv. José</b>	Bogotá (Colombie)	1.08.84	88	COB
<b>L. Kucharski Serwacy</b>	Czerwifisk	14.03.85	76	PLE
<b>L. Lavarda Giovanni</b>	Albaré (Italie)	29.05.85	86	IVO
<b>P. Lunate Jaime</b>	Paris	12.05.85	58	SMA
<b>P. Macias Caledonio</b>	Barcelona	7.04.85	85	SBA
<b>L. Mambrin Vittorio</b>	Latina	29.04.85	72	IRO
<b>P. Marin Del Amor Juan</b>	Alcoy	16.01.85	73	SVA
<b>P. Migliasso Giovanni</b>	Vercelli (Italie)	29.03.85	85	INE
<b>P. Mora Bohorquez Juan</b>	Bogotá (Colombie)	21.03.85	69	COB
<b>P. Morra Remo</b>	Barpeta Road	29.04.85	67	ING
<b>L. Opaka Jakob</b>	Cadix	11.03.85	85	SSE
<b>P. Saeyens Theophil</b>	Boortmeerbeek (Belgique)	2.05.85	75	AFC
<b>P. Sauchelli Luigi</b>	Naples	8.04.85	71	IME
<b>P. Sitzia Francesco</b>	Arborea (Italie)	30.11.84	86	ISA
<b>P. Spitzer Johannes</b>	Ensdorf	22.04.85	70	GEM
<b>P. Tuberet Michael</b>	Bolton	3.06.85	65	GBR
<b>P. Unterthiner Alois</b>	Klagenfurt	11.05.85	76	AUS
<b>P. van der Linden Antonius</b>	Rotterdam	25.04.85	83	OLA
<b>P. Waloszek Valentin</b>	Bamberg (Allemagne)	1.05.85	82	PLS
<b>S. Woroniecki Andrzej</b>	Dabrowa Bialostocka	27.05.85	19	PLE

